

Consultation parallélisée du public par voie électronique
Demande d'autorisation environnementale pour la construction du parc éolien des
Nourots sur la commune de Braux par la SAS « Parc éolien des Nourots »

Compte rendu de la réunion publique d'ouverture du 29 juin 2026

Lieu de la réunion publique : salle de fêtes de Braux

Participants à la réunion :

- Commissaire-enquêteur : M Guy-André MOTUS
- Maître d'ouvrage : M Régis HUBAU, directeur du développement, représentant la société Parc éolien des Nourots filiale de la société NOUVERGIES
- Public : six personnes dont le Maire et deux élus de la commune de Braux

La réunion est ouverte à 18h10 par le commissaire-enquêteur qui salue l'assistance et remercie le Maire de Braux d'avoir mis à disposition la salle des fêtes de sa commune. Il précise que la réunion est enregistrée pour faciliter la rédaction du compte-rendu qui sera mis en ligne.

Il se présente en précisant qu'il a en charge la conduite de la consultation après avoir été désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

Il insiste sur son indépendance vis-à-vis du demandeur et du décideur.

Il rappelle que de nombreux projets éoliens sont envisagés dans le nord-est du département de l'Aube et qu'ils font l'objet de procédures réglementaires distinctes suivant la date de dépôt de leur demande :

- une enquête publique d'un mois si la demande est antérieure au 22 octobre 2024 ;
- une consultation dématérialisée de trois mois si la demande a été déposée à partir du 22 octobre 2024, date d'entrée en vigueur de la loi « énergie verte ».

La commune de Braux connaît actuellement trois projets regroupant seize éoliennes sur son territoire :

- pour deux projets regroupant dix éoliennes, deux enquêtes publiques se déroulent du 22 juin au 22 juillet, conduites par deux commissaires-enquêteurs distincts ;
- pour le dernier projet de six éoliennes, une consultation dématérialisée du 22 juin au 22 septembre.

Il a en charge la conduite de cette procédure comprenant deux réunions publiques :

- la réunion d'ouverture de ce soir ;
- la réunion de clôture qui se tiendra le 11 septembre .

Tout au long de ces trois mois, chacun pourra donner son avis et ses propositions :

- sur un registre dématérialisé en ligne où se trouve le dossier complet,
- par courriel et par courrier à son attention ,
- durant les permanences qu'il tiendra le matin des 6 juillet, 10 août et du 14 septembre en mairie de Braux.

Les adresses figurent dans l'avis préfectoral affiché en mairie et sont parues dans la presse.

Aucune demande de précision complémentaire émanant du public, il passe la parole à M HUBAU qui présente le projet à l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu.

Au cours de cette présentation, plusieurs questions sont posées par le public :

Questions	Réponses apportées par M HUBAU
Itinéraire pour le transport des éoliennes ?	Le trajet pour atteindre le site dépendra du fournisseur (turbinier) et de ses conditions de livraison. Sur site, les chemins existants sont renforcés et des chemins sont créés pour atteindre les plateformes du chantier.
Hauteur des éoliennes ?	Au stade du projet, plusieurs modèles d'éoliennes sont envisagés, ayant des dimensions « moyennes » par rapport à d'autres parcs, la hauteur maximum envisagée étant de 180 m. Les hauteurs ont été définies pour tenir compte des servitudes liées aux radars météo et militaires.
Bridage des éoliennes ?	Plusieurs cas peuvent se rencontrer : - bridage avifaune réalisé à l'aide de caméras situées sur les éoliennes ; - bridage chiroptère en fonction des conditions météo et des périodes de l'année ; - bridage acoustique pour éviter les émergences sonores non réglementaires.
Raccordement au réseau public ?	Le raccordement n'est étudié qu'après obtention de l'autorisation préfectorale : - soit auprès d'ENEDIS s'il est possible sur un poste existant et suivant les capacités du réseau ; - soit auprès de RTE si la puissance livrée nécessite la création d'un nouveau poste privé dédié.
Bruit créé par les éoliennes ?	La réglementation fixe les niveaux d'émergences sonores ne devant pas être dépassés. Si un risque apparaît ponctuellement, l'éolienne est bridée ou mise à l'arrêt. Des mesures acoustiques sont effectuées après la mise en service. En cas de dépassement des seuils réglementaires, le bridage acoustique est modifié. Les habitations les plus proches se situent à 900 m pour Braux et 700 m pour le Petit Braux, la réglementation prévoyant 500 m minimum. La mise en place de peigne en bout de pales permet de diminuer les turbulences et donc le bruit.
Engagement financier ?	Tout au long de la vie du parc et dès sa mise en service, une garantie financière est mise en place pour assurer le démantèlement en fin de vie. Généralement, un parc est créé pour 25 ans environ, et sa prolongation peut être envisagée à terme en fonction du contexte d'alors, éventuellement avec des machines plus performantes suivant l'évolution de la technique.

Conditions du démantèlement ?	Le terrain agricole est remis en son état initial, avec l'extraction totale des fondations en béton et la dépose des superstructures. Les textes demandent que 90% au moins de la masse totale soit recyclée dont 55% de la masse du rotor, pales et moyeu. Les matériaux sont valorisés dans des filières spécialisées, et il existe également un marché de seconde main pour les éoliennes des générations précédentes. Des parcs anciens ont déjà connu de tels démantèlements. La garantie financière initiale demandée à l'entreprise rend certaine cette opération.
Extension d'un parc existant ?	Possible sous certaines conditions notamment en évitant les éoliennes trop proches qui engendreraient des effets de sillage du vent et des pertes de production.
Pourquoi des éoliennes à l'arrêt ?	Plusieurs raisons peuvent se présenter : - vent en dessous de 10 km/h. Dans un parc, certaines machines peuvent tourner, d'autres non, la vitesse du vent pouvant fluctuer sur un même site ; - machines en maintenance ; - intervention sur le réseau public : ENEDIS demande que la fourniture soit arrêtée temporairement ; - des différences entre contrats de fourniture : • les anciens contrats, dit contrats d'obligation d'achat, garantissent à l'entreprise l'achat de toute l'électricité produite à un prix fixé et donc les éoliennes produisent continuellement au maximum. Ces contrats sont en extinction ; • les contrats actuels, dit contrats de complément de rémunération, dont le prix d'achat de l'électricité varie selon les besoins. Des périodes peuvent être à prix négatif et donc l'entreprise préfère alors arrêter ses éoliennes.
Retombées économiques ?	L'entreprise garantit des retombées économiques : - les loyers versés aux propriétaires et aux exploitants agricoles ; - les retombées fiscales pour les communautés de communes, les communes et le Département.
Impact sur la santé humaine ?	L'avis de l'Agence Régionale de Santé est obligatoire. Les études n'ont pas montré d'effets néfastes sur la santé y compris pour les ondes électromagnétiques qui sont faibles et se dispersent rapidement. L'effet stroboscopique ne sera pas perçu étant donné l'éloignement des habitations. Les feux lumineux situés au sommet de la nacelle sont prévus pour assurer la sécurité de la navigation aérienne et seront synchronisés. Des expérimentations sont en cours pour tenter de diminuer la nuisance.

Perturbation de la réception télévisuelle et téléphonique ?	Télévision : les éoliennes peuvent perturber la réception des ondes de télévision reçues par antenne rateau sans que cela soit fréquent. Il appartient alors à l'exploitant des éoliennes de rétablir un bon signal à ses frais. La réception par internet via une box ne sont pas perturbées par des éoliennes. Téléphone mobile : ces ondes ne sont pas perturbées par des éoliennes. En exemple, les techniciens intervenant sur les machines correspondent sans difficulté par téléphonie mobile.
--	--

En l'absence de nouvelles questions, le commissaire-enquêteur lève la réunion à 20h10 après avoir remercié tous les participants pour leur présence.

Compte-rendu rédigé par le commissaire-enquêteur

À Sainte-Savine , le 2 juillet 2026

SIGNÉ

Guy-André MOTUS

En annexe : le diaporama projeté durant la réunion



Projet éolien les Nourots
REUNION PUBLIQUE
29/06/2025



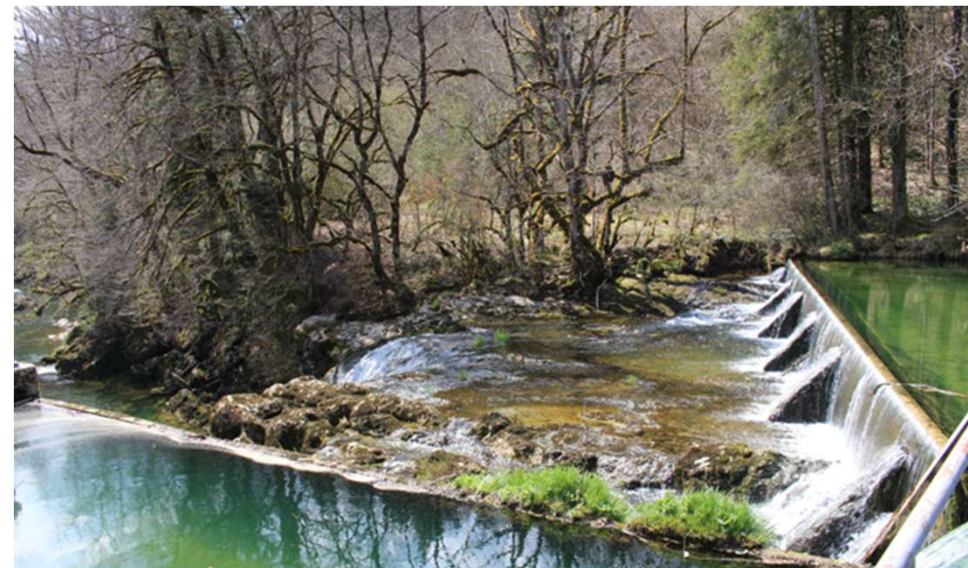


INTRODUCTION

NOUVERGIES

IDENTITÉ

- Nouvergies est **une société familiale française**, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1998 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama.
- Notre équipe intervient **à chaque étape des projets**. De la prospection à l'exploitation et à la maintenance nous apportons un haut niveau d'expertise sur l'ensemble du territoire national.
- Depuis plus de 20 ans NOUVERGIES entretient **une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales** afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.



PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

NOUVERGIES est une société familiale française de **35** collaborateurs, productrice d'électricité renouvelable (**hydroélectricité, éolien, solaire & agrivoltaïsme**), créée en 1999 par Jean-Claude Bourrelier, fondateur des magasins Bricorama.



Éolien

54 MW

120 GWh / AN



Hydroélectricité

6 MW

16 GWh / AN



Photovoltaïque

10 MW

14 GWh / AN



VOS PROJETS DE A À Z



DÉVELOPPEMENT

Recherche de sites - Concertation - Obtenir nos autorisations
les pieds ancrés dans les territoires

CONSTRUCTION - RÉNOVATION

Choisir les meilleures solutions techniques

FINANCEMENT DE PROJETS - ACQUISITION DE CENTRALES

Un investisseur engagé dans la transition énergétique

EXPLOITATION

Profiter au maximum de la ressource disponible

MAINTENANCE - GESTION TECHNIQUE

Être au plus proche des centrales pour garantir leurs
disponibilités

PRODUCTION ÉLECTRICITÉ

Valoriser les KWh injectés et stockés



OBJECTIFS DU PROJET



Participer à **l'indépendance énergétique** française,
au besoin en électrification
et au développement des énergies renouvelables



Produire **~53 000 MWh d'électricité locale et décarbonée**
par an (~21 000 habitants)



Développer un projet de territoire **en collaboration avec les
acteurs locaux**

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (2024 - 2028)

Objectif de développer les ENR pour assurer la transition énergétique et contribuer à la baisse des gaz à effet-de-serre, responsables du réchauffement climatique.

CHIFFRES CLÉS :

- x2 des ENR en 2028 par rapport à 2017 avec une capacité installée de 101 à 113 GW.

	2023	2028
HYDROÉLECTRICITÉ	25,7	26,4 - 26,7
PHOTOVOLTAÏQUE	20,1	35,1 - 44,0
ÉOLIEN	24,1	33,2 - 34,7



SOMMAIRE

Historique et localisation du projet

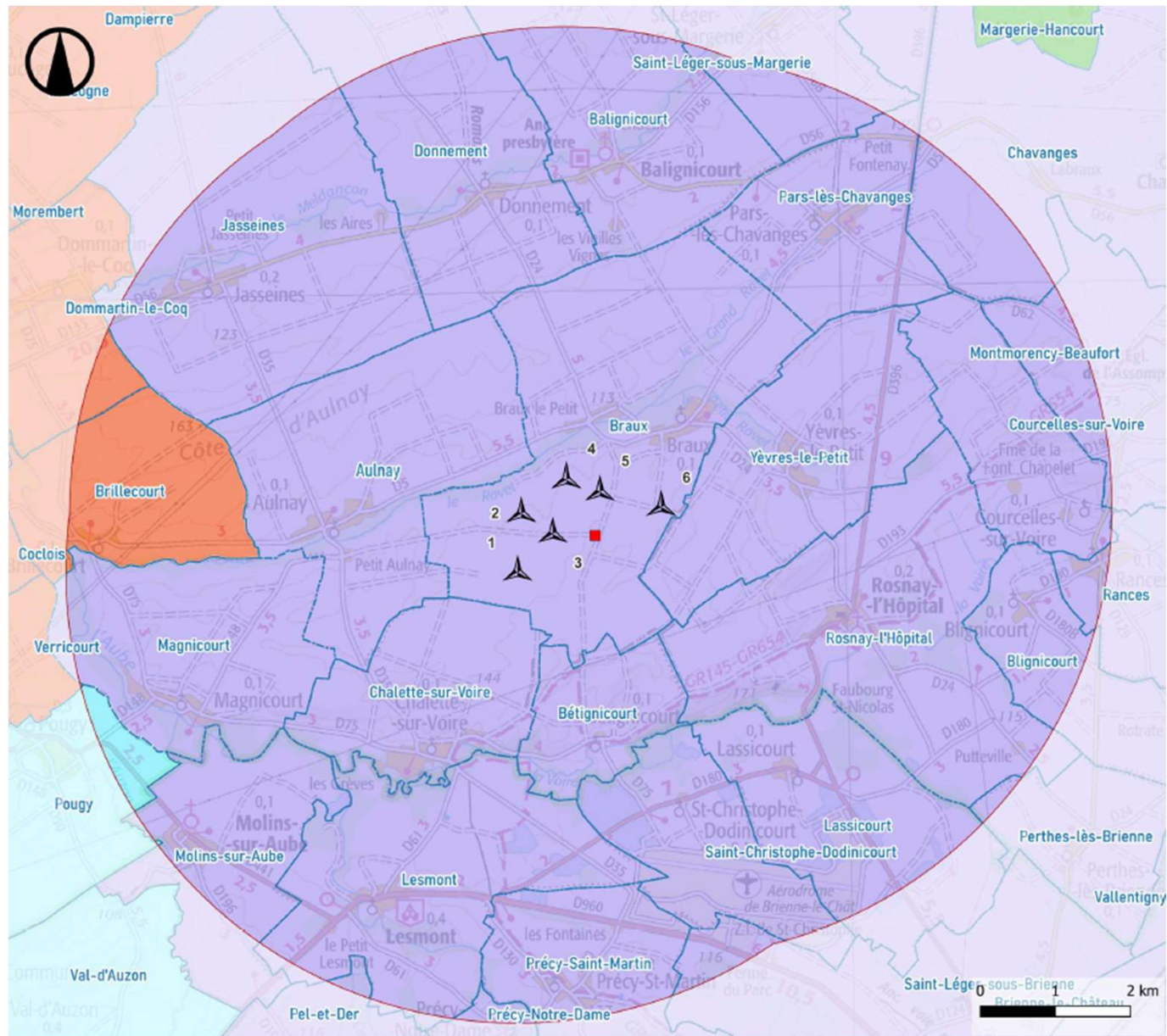


HISTORIQUE DU PROJET EOLIEN

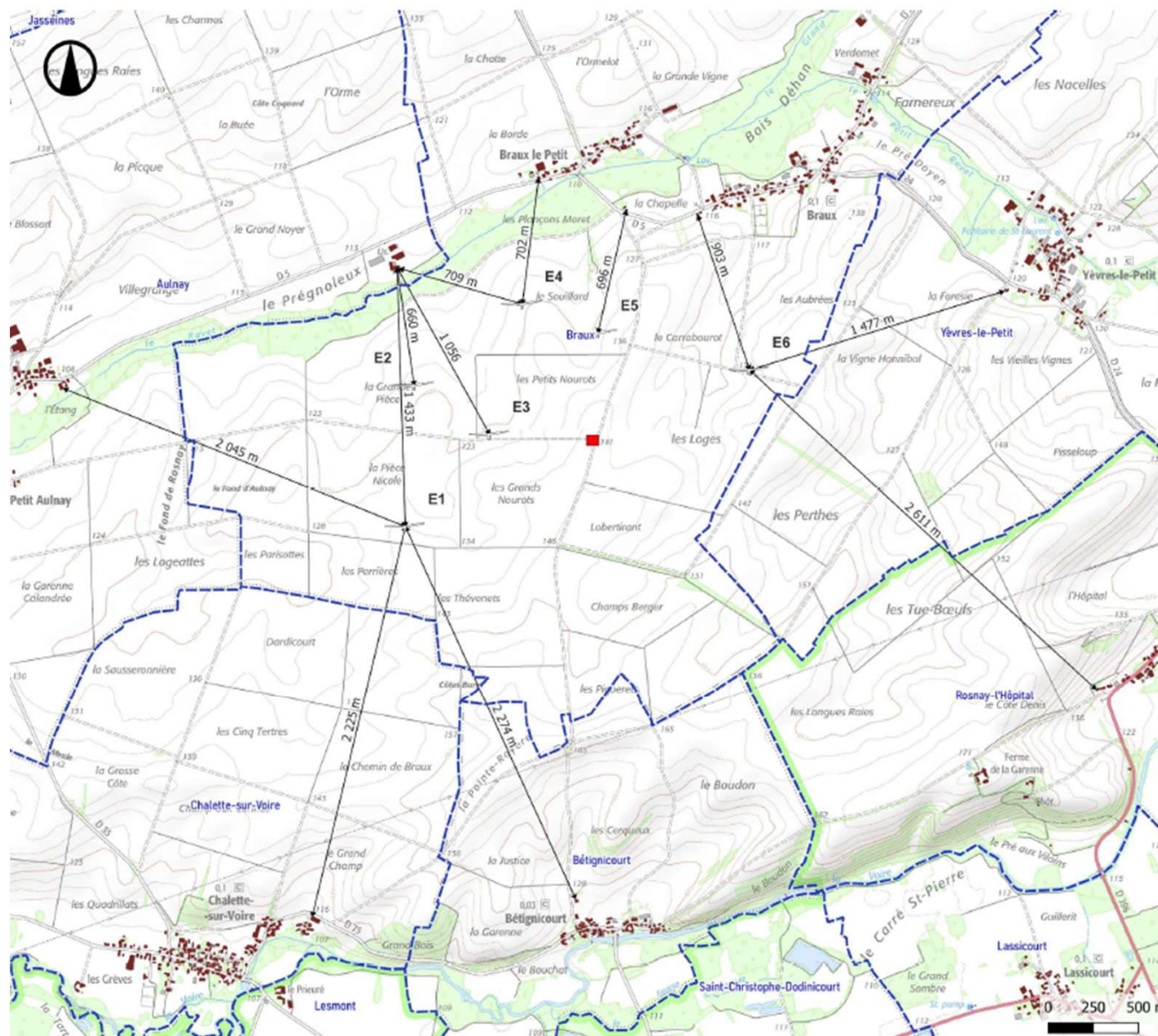
DATE	ACTION
2018	Initiation du projet avec les élus municipaux, délibération communale.
Juin 2020	Installation du mât de mesure et lacement de l'étude écologique.
Mars 2021	Lancement de la concertation.
2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2021	Etudes de perception des habitants.
3 ^{ème} trimestre 2021	Lancement des études acoustique et paysagère.
1 ^{er} trimestre 2022	Présentation de l'état initial paysager aux habitants.
1 ^{er} semestre 2022	Rencontre avec la communauté de communes et le PNR de la Forêt d'Orient.
Juin 2024	Dépôts du premier projet BCMA.
2025	Inventaires écologiques complémentaires.
Janvier 2025	Pré-cadrage DREAL sur le projet actuel.
Février-Juillet 2025	Itérations sur l'implantation avec la commune et les exploitants.
Septembre 2025	Distribution d'une lettre d'information aux habitants

3/12/2025: Dépôt de la demande d'autorisation

LOCALISATION ET IMPLANTATION



LOCALISATION ET IMPLANTATION



Distance aux
habitations



Septembre 2025

Sources : IGN 100®, NOUVERGIES.

Copie et reproduction interdites

Légende

Parc éolien des Nourots

— Eolienne

■ Poste de livraison

Urbanisme

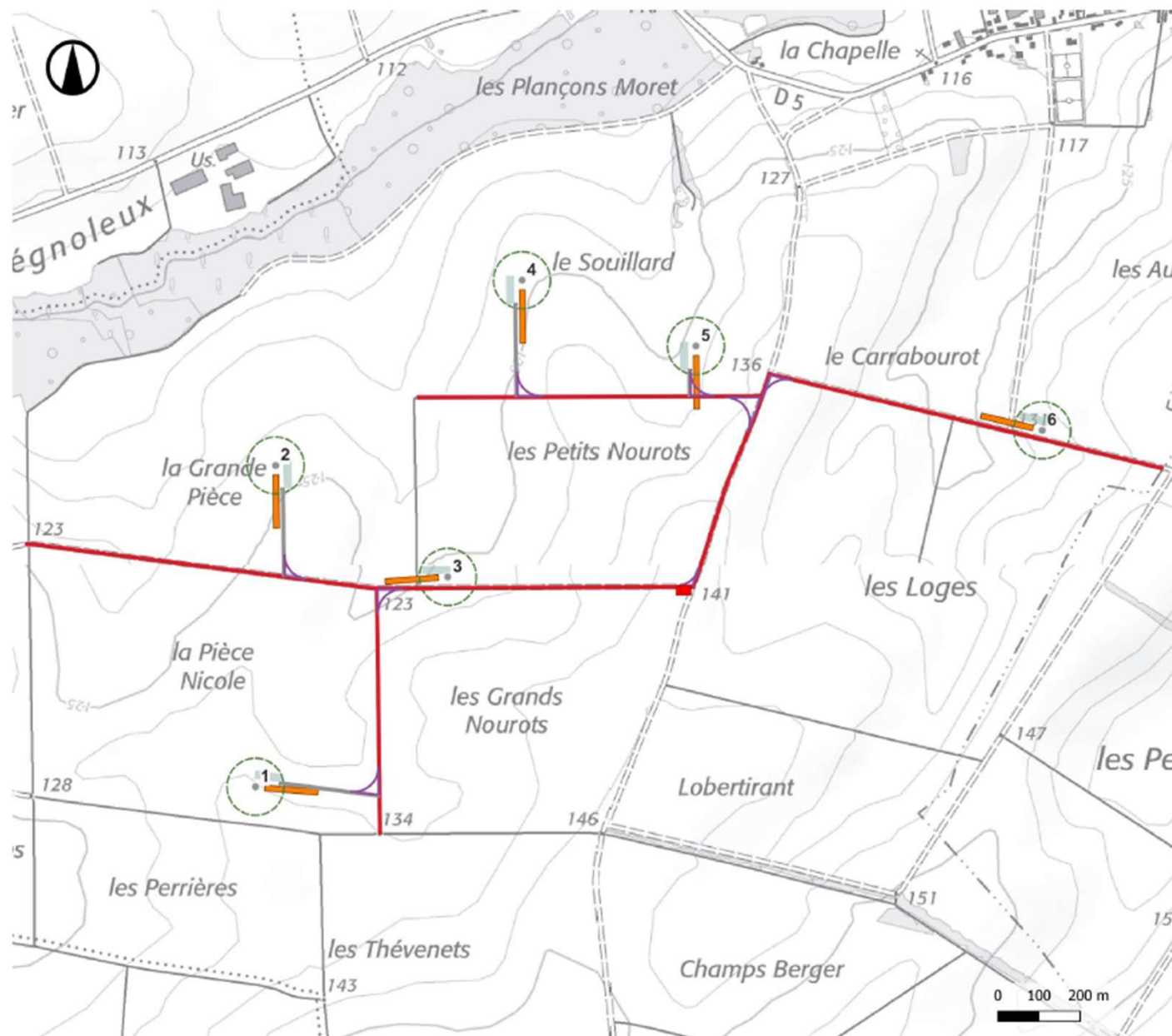
■ Habitations

↔ Distance aux premières habitations

Limite territoriale

□ Limite communale

LOCALISATION ET IMPLANTATION



Impact sur l'activité agricole:

- En phase de chantier 2,86 Ha, soit 0,23% de la SAU de la commune de Braux.
- En phase d'exploitation 1,46 Ha soit 0,12% de la SAU de Braux
- Prise en charge des pertes de récoltes liées au projet éolien

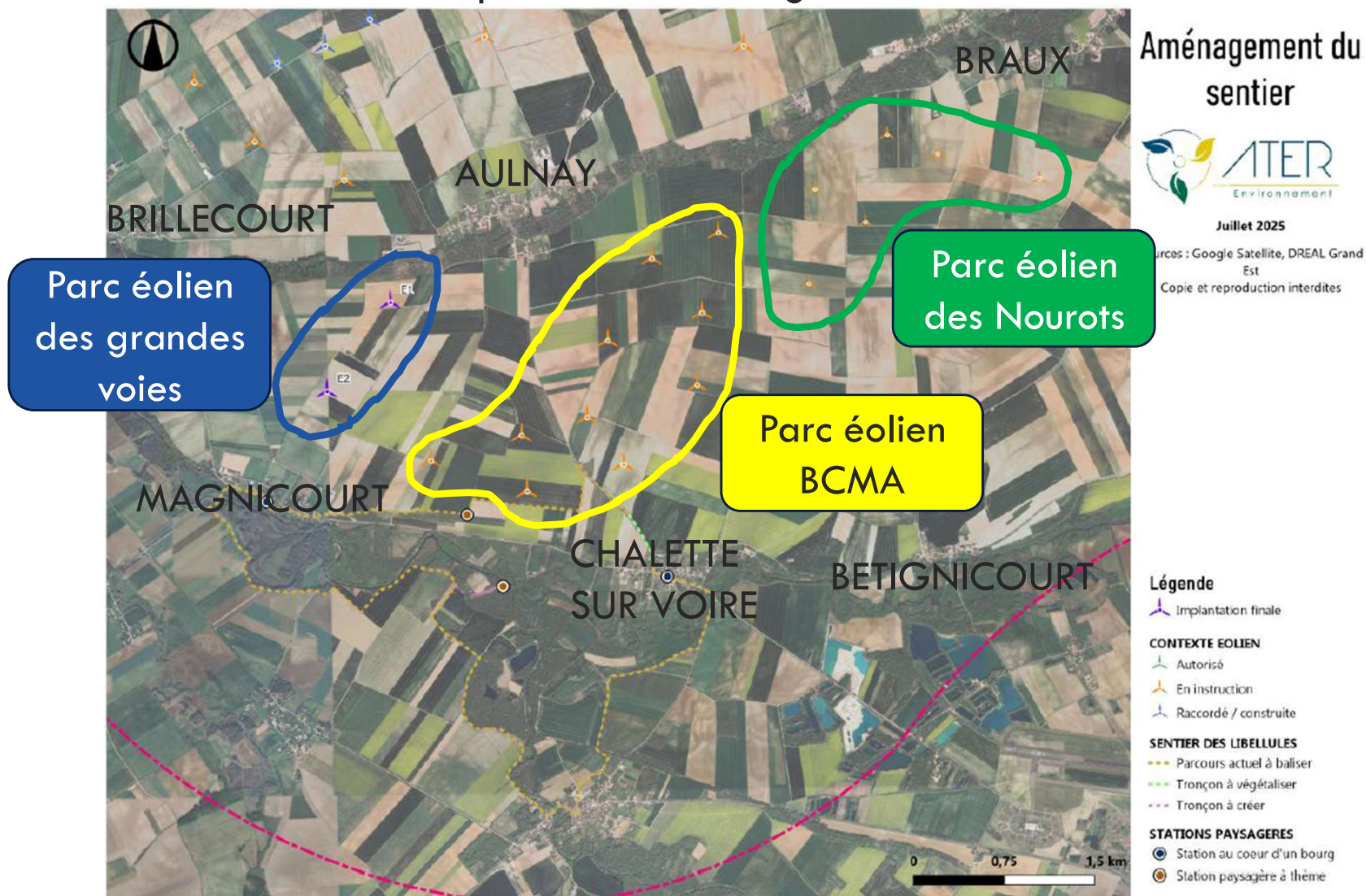
Légende

Parc éolien de Braux

- Éolienne
- Poste de livraison
- Pans coupés temporaire
- Accès à créer
- Accès existant à renforcer
- Zone de survol
- Stockage des pales
- Plateforme
- Flechage grue

LOCALISATION ET IMPLANTATION

Le projet des Nourots est dans la continuation de 2 autres projets:
Parc éolien de BCMA et parc éolien des grandes voies



LOCALISATION ET IMPLANTATION

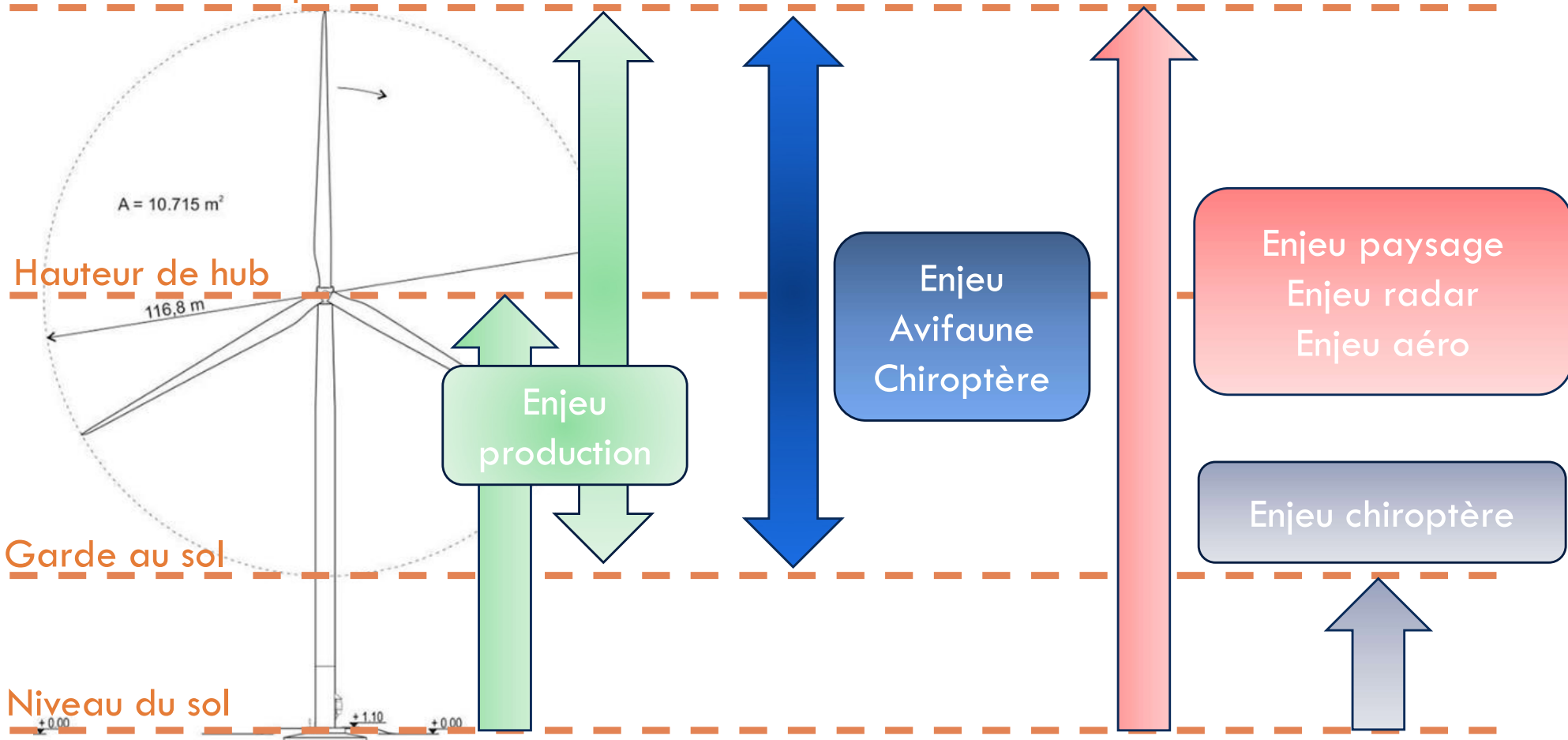
Différent modèle d'éoliennes sont envisagés pour le projet des Nourots:

CONSTRUCTEUR	MODELE	HAUTEUR TOTALE	DIAMETRE DU ROTOR	PUISSANCE NOMINALE
VESTAS	V136	180 m	135 m	4,5 MW
		174 m		4,2 MW
		165 m		
NORDEX	N131	179,5 m	131 m	3,6 MW
		171,5 m		
		164,5 m		
	N133	179,5 m	133,2 m	4,8 MW
		168,5 m		
ENERCON	E138	179,5 m	138 m	4,5 MW
		168,9 m		
SIEMENS GAMESA	SG132	163 m	134 m	3,465 MW

Tableau 5 : Caractéristiques techniques du modèle d'éolienne retenu pour le projet (source : Nouvergies, 2025)

LOCALISATION ET IMPLANTATION

Hauteur bout de pale



PRODUCTION EOLIENNE

Production électrique:

Scénario		PE des Nourlots
Nombre d'éoliennes		6
Modèle		V136
Puissance unitaire [MW]		4,2
Hauteur de moyeu		97-106-112
Hauteur en bout de pale		165-174-180
Puissance totale [MW]		25,20
Vitesse moyenne à hauteur de moyeu [m/s]		6,21
Productible brute [MWh/an]		68 746
Productible brute avec pertes de sillage [MWh/an]		61 124
<i>Pertes de sillages</i>		11,1%
<i>Autres pertes</i>		7,8%
<i>Bridage acoustique</i>		3,8%
<i>Bridage chiro & avifaune</i>		2,3%
<i>Wind Sector Management</i>		0,0%
P50	[KWh/an]	52 999 926
P75	[KWh/an]	49 350 881
P90	[KWh/an]	46 069 444

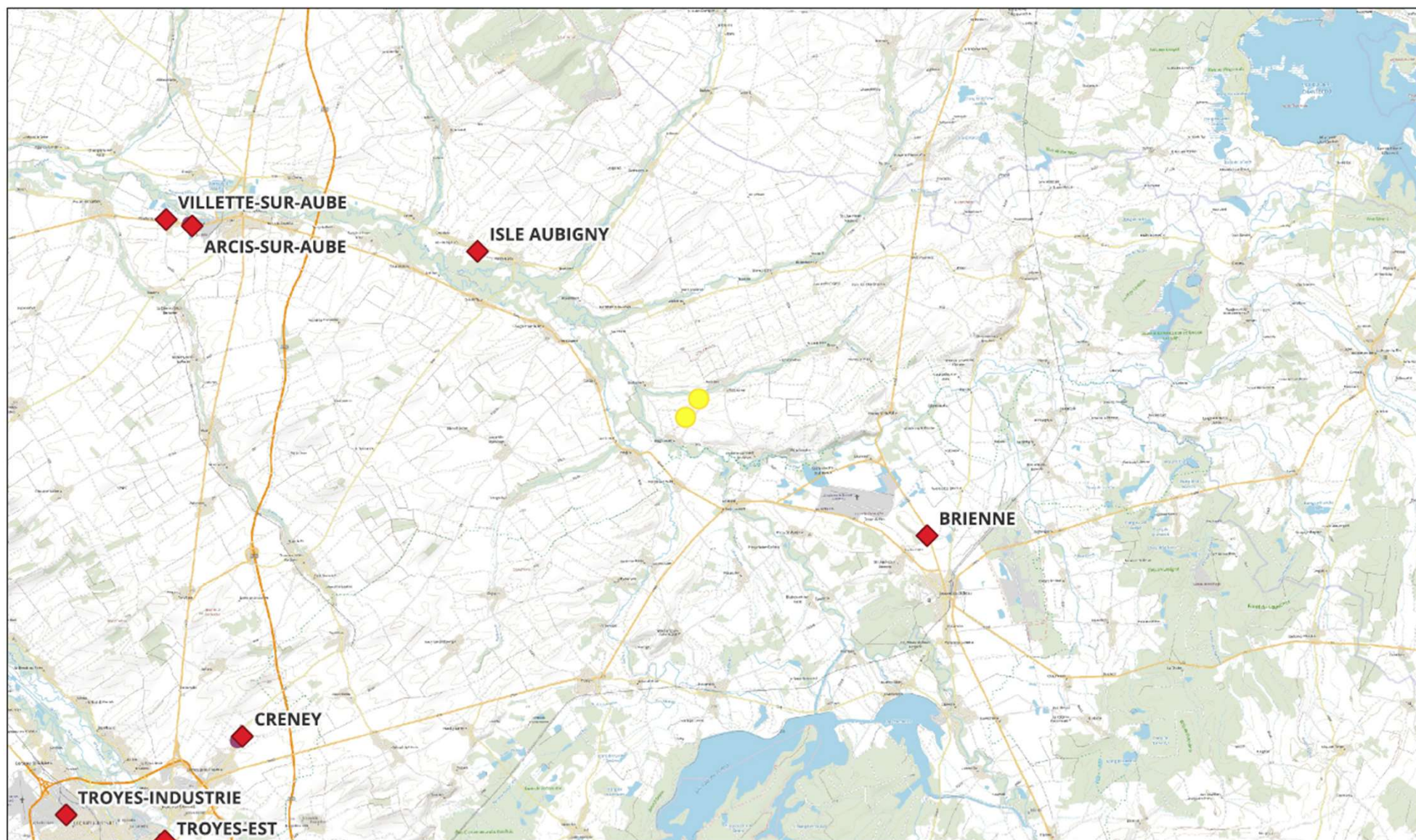
Raccordement du parc éolien:

Le parc éolien sera raccordé au réseau électrique gérée par ENEDIS et RTE. A cet effet, le pétitionnaire réalise une demande de raccordement auprès de Enedis après avoir obtenue l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien.

Vente de l'énergie sur le réseau:

L'électricité produite est valorisée soit par un contrat de complément de rémunération (environ 8,5 cts€/KWh) obtenue lorsque le parc éolien est lauréat d'un appel d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), soit par la mise en place d'un PPA (Power Purchase Agreement). Une partie de la production peut également être destinée à de l'autoconsommation collective.

SOLUTIONS DE RACCORDEMENT



**Localisation du
raccordement**

Projets de BCMA, des Grandes
Voies et des Nourots



Poste source



Eolienne des Grandes Voies

0 2,5 5 km



NOUVERGIES
énergies
renouvelables

SRC: Lambert 93 - EPSG (2154)
Sources: © IGN - 2026, Cadastre
Date: 25/06/2026
Echelle: 1 / 30 000



SOMMAIRE



Enjeux et impacts du projet



ETUDE D'IMPACTS

Etat
initial

- Inventaires bibliographiques
- Inventaires sur site

projet
d'implant
ation

- Etude de variante d'implantation
- Choix de la variante de moindre impact

Impacts
et
mesures

- Evaluation des impacts bruts
- Mise en place des mesures ERCA
- Evaluation des impacts résiduels après ERCA

Principales études réalisées lors de la conception du projet:

Expertise faune flore

Inventaires
faune flore sur
le site pendant
un cycle
écologique

Ecoute
chiroptère

Expertise paysage et patrimoine

Identification
des sensibilités
paysagère et
du patrimoine

Définition de
point de vue
pour réalisation
de
photomontage

Etude acoustique

Mise en place
de point
d'écoute

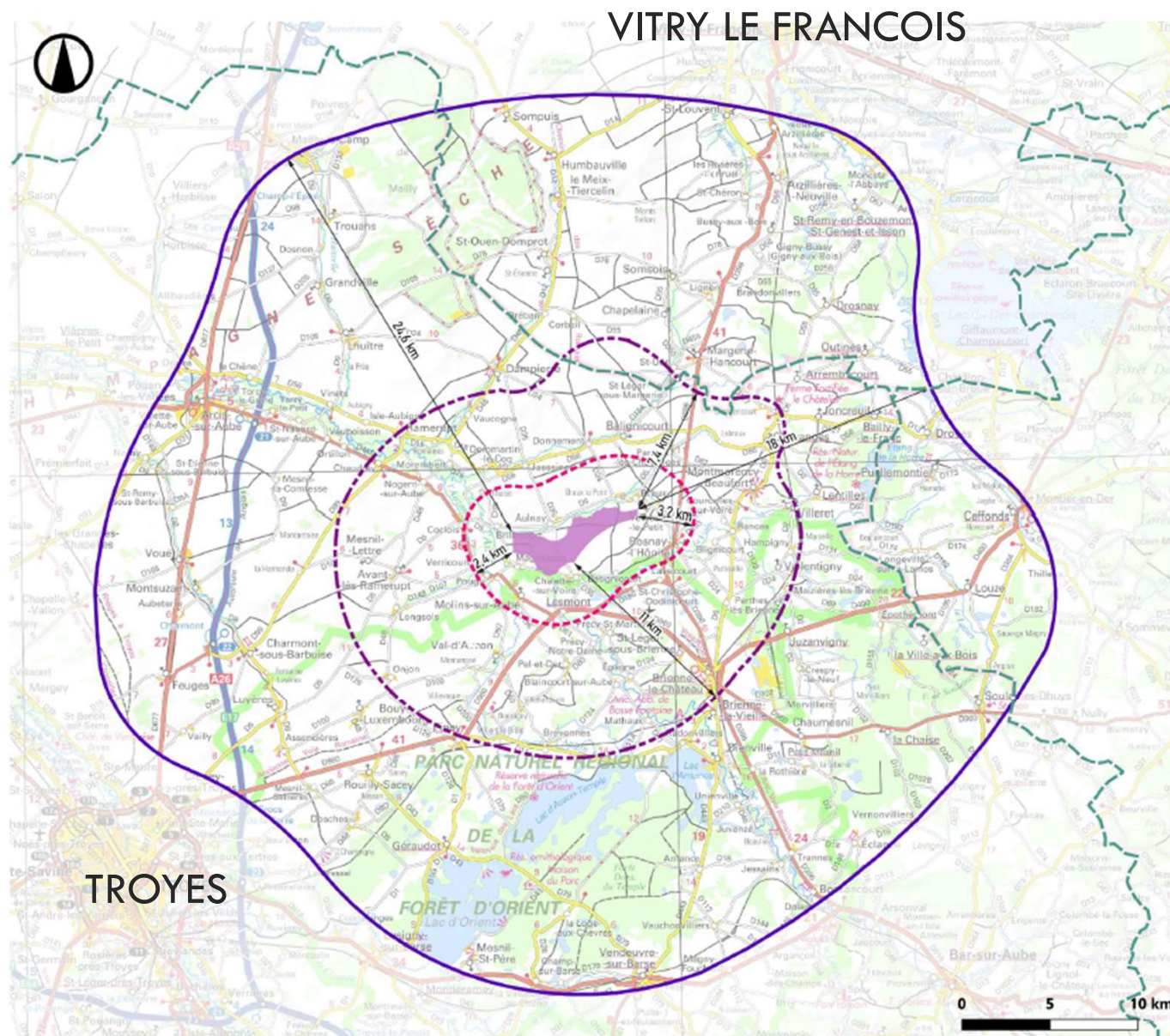
Calcul des
émergences
sonores

Plan de
bridage
acoustique

Etudes de danger

Cotation des
risques pour
des scénarios
de référence

AIRES D'ETUDES DU PROJET



Aires d'étude



Décembre 2021

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limite territoriale

Limite départementale

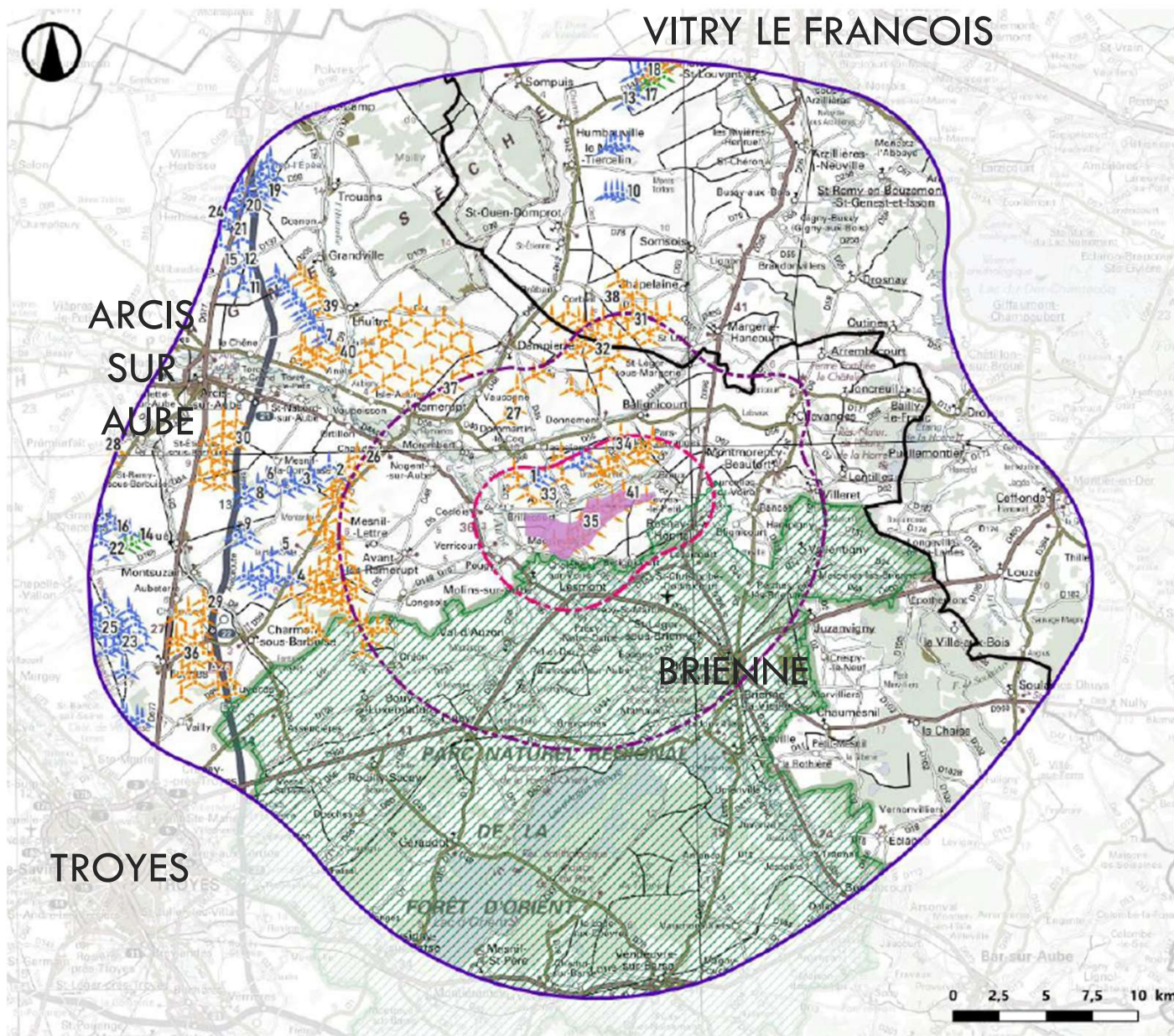
Aires d'étude

Immédiate

Rapprochée

Eloignée

CONTEXTE EOLIEN



Contexte éolien



Juin 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est,
Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Limites départementales

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ETUDE

Eloignée

Rapprochée

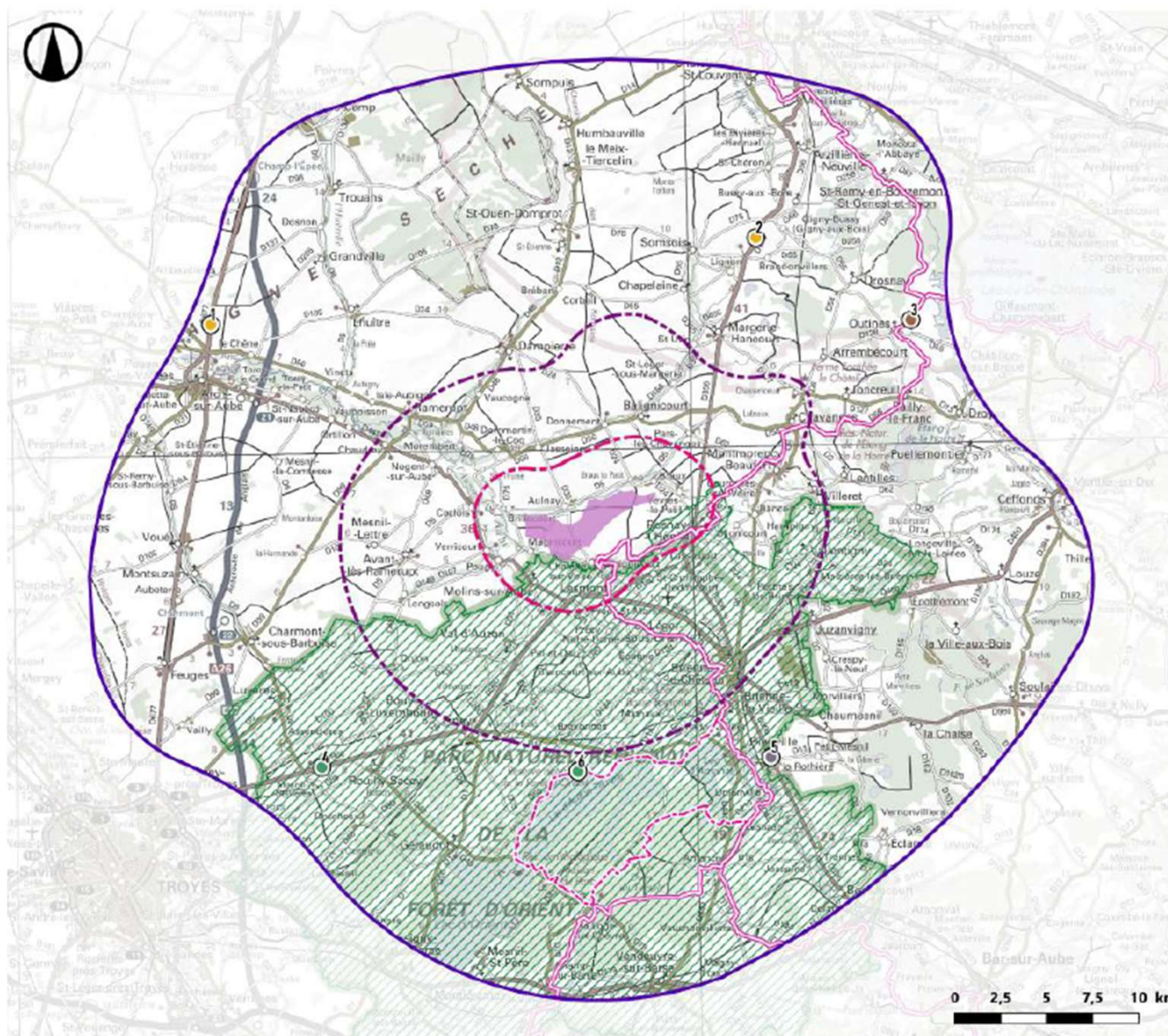
Immédiate

PARCS EOLIENS RIVERAINS

En fonctionnement

Autorisé

En instruction



Points de vue Aire d'étude éloignée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

Eloignée

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

Effets cumulés

Axe de communication

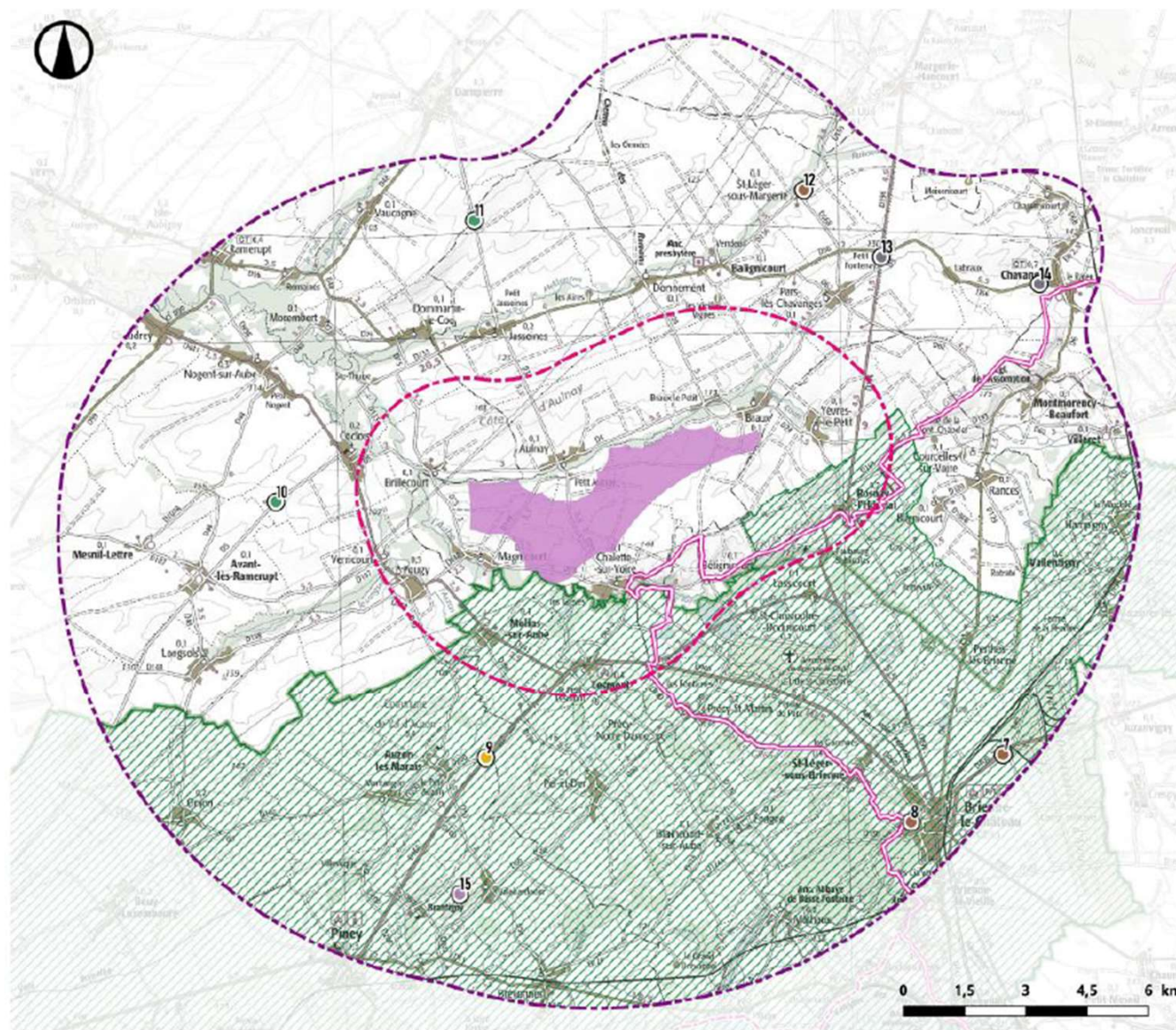
Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

EXPERTISE PAYSAGERE



Points de vue Aire d'étude rapprochée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

Effets cumulés

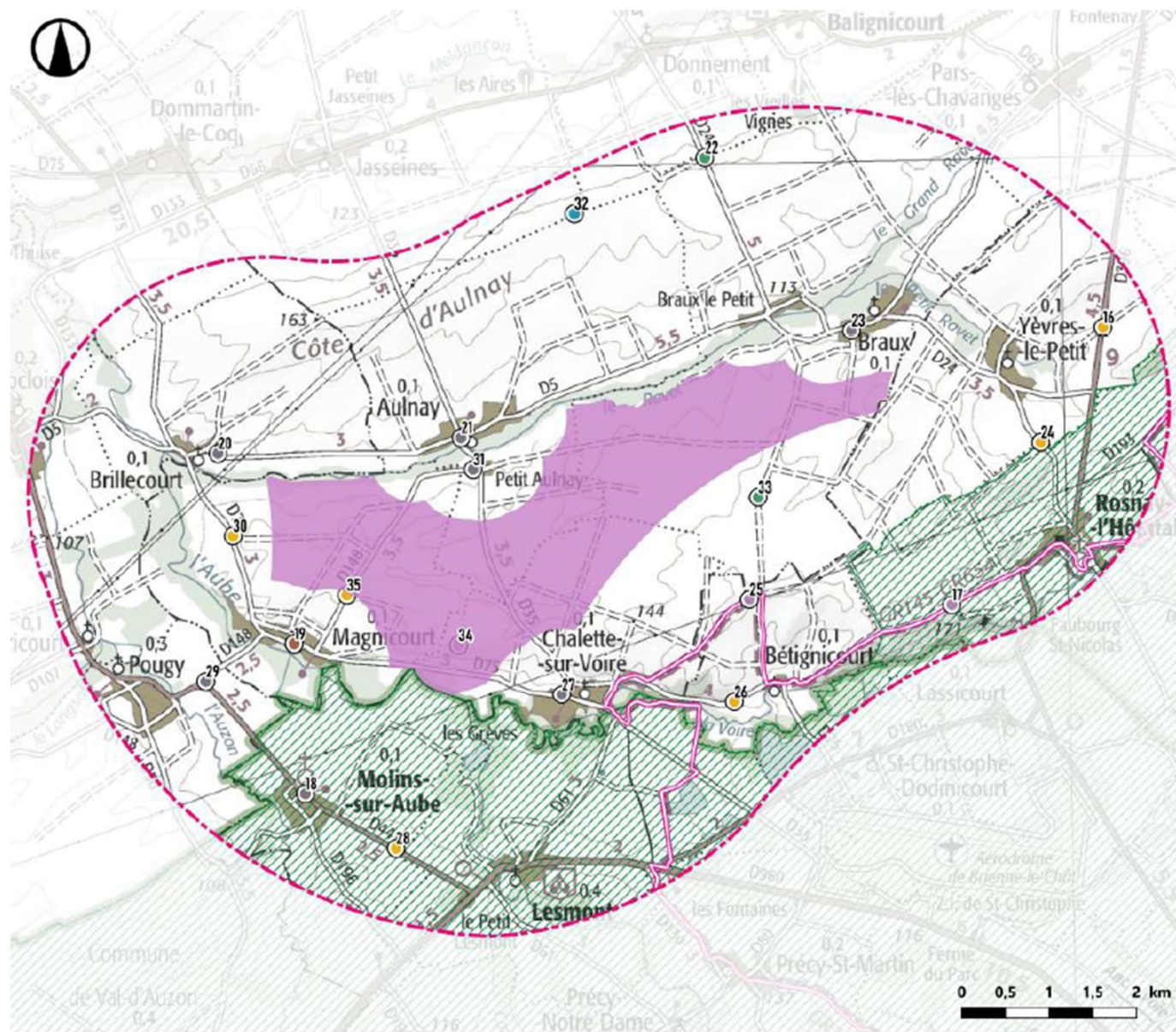
Axe de communication

Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers



Points de vue Aire d'étude immédiate



Juillet 2025

Sources : IGN 100R, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

AIRE D'ETUDE ADAPTEE

Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

EXPERTISE PAYSAGERE

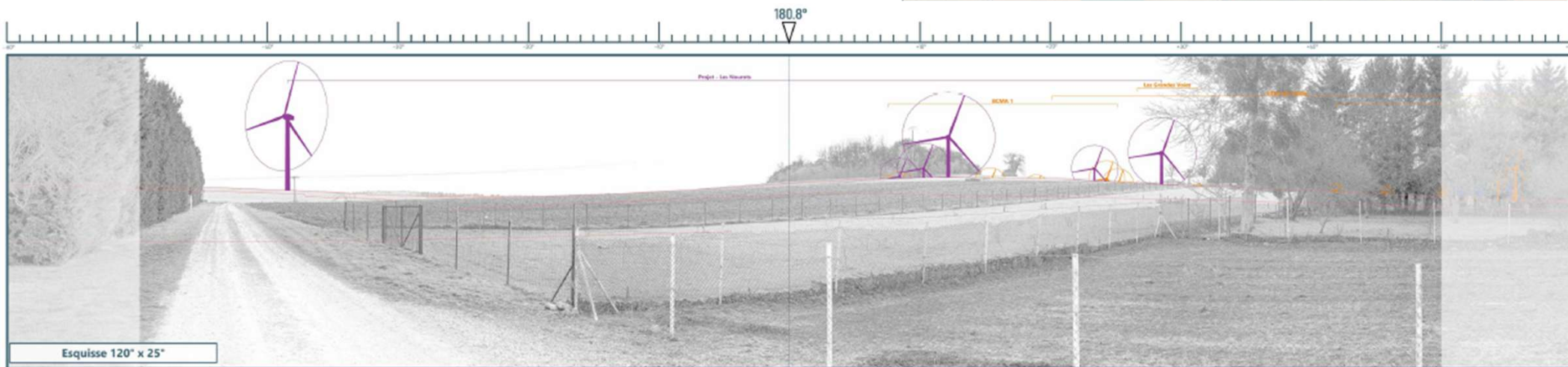
35 points de vue définis par le bureau d'étude pour la réalisation de photomontages

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude éloignée				
1	2	Le Chêne - sur la D677 (nord)	Axes	Effets cumulés
2	4	Brandonvilliers - sur la D396	Axes	-
3	5	Outines - depuis les hauteurs du site inscrit et le GR145	Patrimoine	Tourisme
4	9	Mesnil-Sellières - depuis la D960 et le PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
5	10	La Rothière - depuis la sortie nord et le PNR de la Forêt d'Orient	Lieu de vie	Paysage particulier
6	p3	Brevonnes - Depuis la digue de Brevonnes et le GRP du Tour des Lacs	Paysage particulier	Tourisme
Aire d'étude rapprochée				
7	12	Brienne-le-Château - Depuis la D400 avec une vue sur le château	Axes	Patrimoine
8	14	Brienne-le-Château - Depuis la terrasse du Château de Brienne	Patrimoine	Paysage particulier
9	15	Val-D'Auzon - depuis la D960 et le PNR Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
10	16	Codois - Depuis la D5 et vue sur la Vallée de l'Aube	Axes	Paysage particulier
11	17	Jasseines - depuis la D35 et vue sur la Vallée du Meldançon et parcs éoliens	Axes	Paysage particulier + Effets cumulés
12	19	St-Léger-sous-Margery - Vue sur l'Eglise St-Léger	Patrimoine	Lieu de vie
13	20	Pars-les-Chavanges - Depuis la D396 et le lieu-dit du Petit-Fontenay	Axes	Lieu de vie
14	21	Chavanages - Depuis la sortie ouest sur la D56	Lieu de vie	Axes
15	C1	Villehardouin - Depuis le belvédère du Croît, vue panoramique	Tourisme	Paysage particulier

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude immédiate				
16	22	Yèvres-le-Petit - Depuis la D396 vue sur l'Eglise St-Laurent	Axes	Patrimoine
17	23	Rosnay-L'Hôpital - Sur le GR145-654 dans le PNR de la Forêt d'Orient, depuis la Ferme de la Garenne	Tourisme + paysage particulier	Lieu de vie
18	25	Molins-sur-Aube - Depuis le bourg, fenêtre sur le paysage	Paysage particulier	Lieu de vie
19	26	Magnicourt - Abords de l'église	Patrimoine	Lieu de vie
20	27	Brillecourt - Depuis la sortie est, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
21	28	Aulnay - Depuis la sortie sud, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
22	30	Braux - Depuis la D24, vue sur le vallon du Ravet	Axes	Paysage particulier
23	31	Braux - Depuis périphérie sud	Lieu de vie	Paysage particulier
24	C2	Yèvres-le-Petit - Depuis la D24, en limite du PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
25	C3	Betignicourt - Sur la D24 et le GR145-654, depuis la Pointe-Royère	Tourisme	Paysage particulier + Axes
26	C4	Betignicourt - Depuis la D75 et la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
27	C5	Chalette-sur-Voire - Depuis le cœur de bourg	Lieu de vie	-
28	C6	Molins-sur-Aube - Depuis la D441, vue sur la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
29	C7	Pougy - Au carrefour des D441 et D148, aux abords du bourg	Axes	Lieu de vie
30	C8	Magnicourt - depuis la D75, vue sur la ZIP	Axes	Paysage particulier
31	C10	Aulnay - depuis le cœur du hameau du Petit-Aulnay, vue sur la ZIP	Lieu de vie	-
32	C13	Aulnay - depuis la côte de Braux et le parc éolien de Jasseines	Effets cumulés	Paysage particulier
33	C16	Braux - depuis le lieu-dit du Champs Berger, vue sur la ZIP	Paysage particulier	Effets cumulés
34	C17	Chalette-sur-Voire - depuis le sentier des Libellules	Tourisme	Effets cumulés + Paysage particulier
35	C18	Magnicourt - depuis la D148, en limite de ZIP	Axes	Effets cumulés

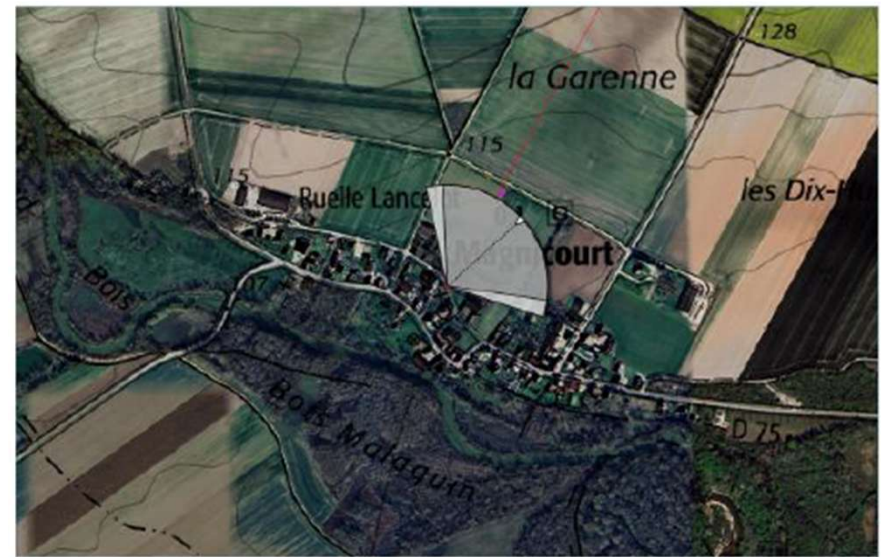
EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°23 : Braux
Frange sud du village



EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°19 : Magnicourt Abord de l'église



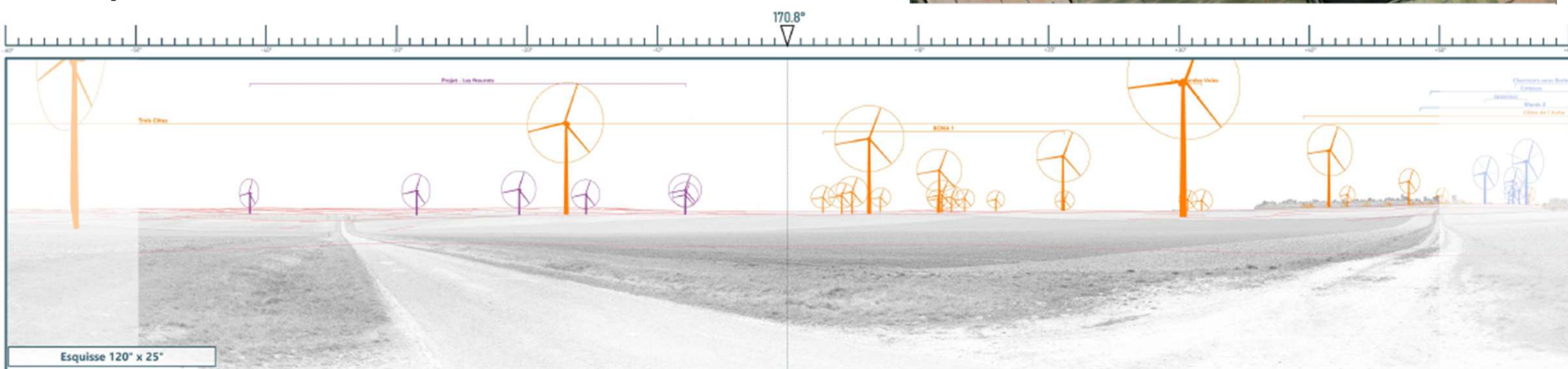
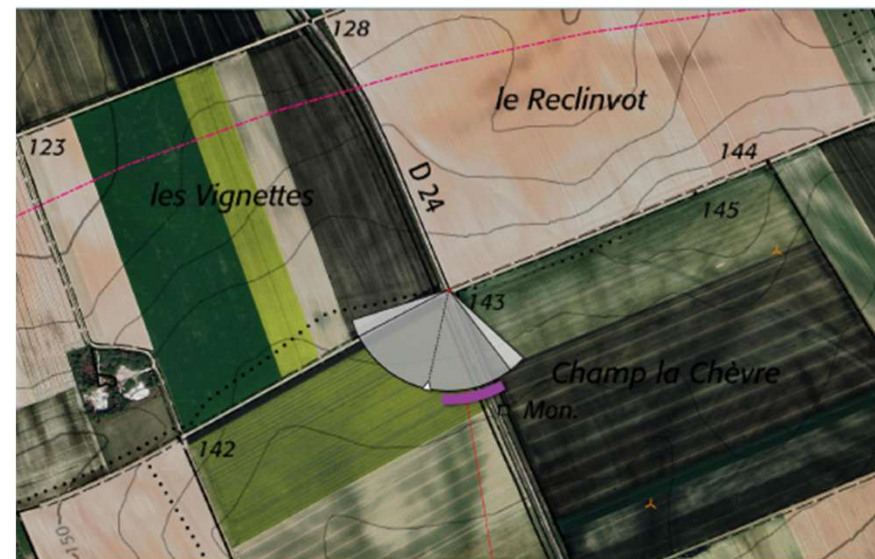
68.8°

Esquisse 120° x 25°

Photomontage 120° x 25°

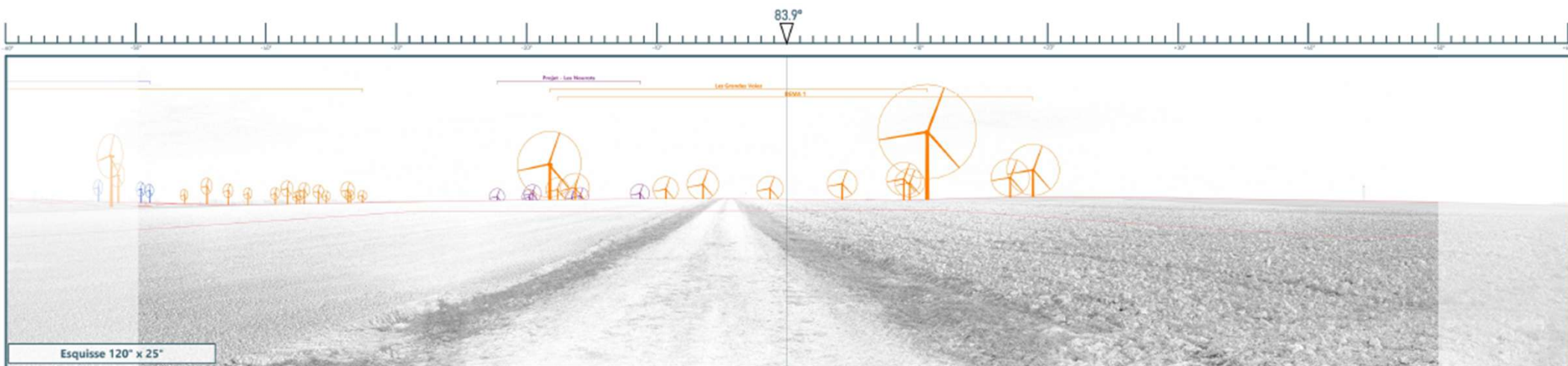
EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°22 : BRAUX
Depuis le D24



EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°30 : Magnicourt
Depuis le D75 vers Brillecourt



EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°20 : BRILLECOURT
Sortie sud est



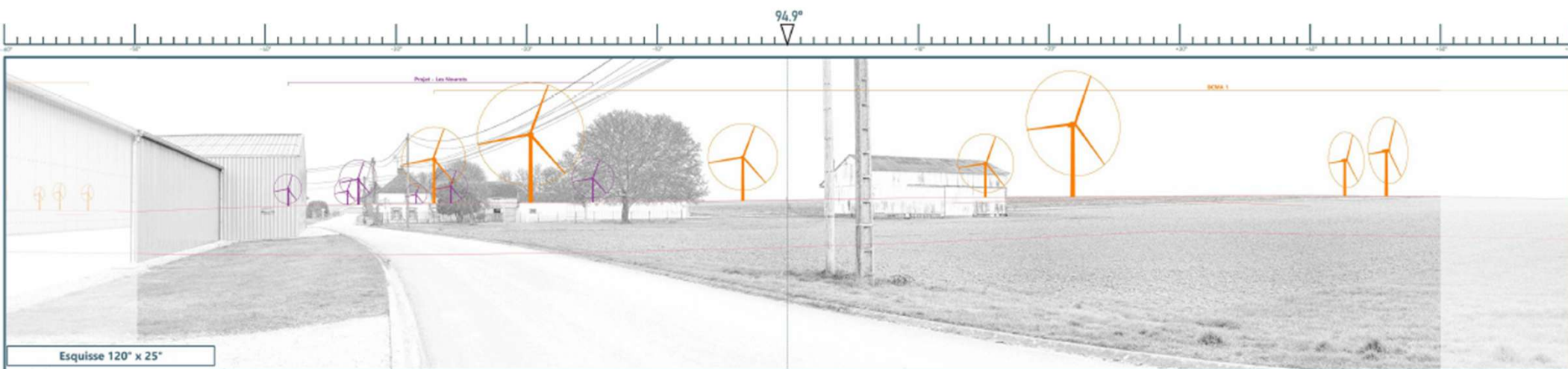
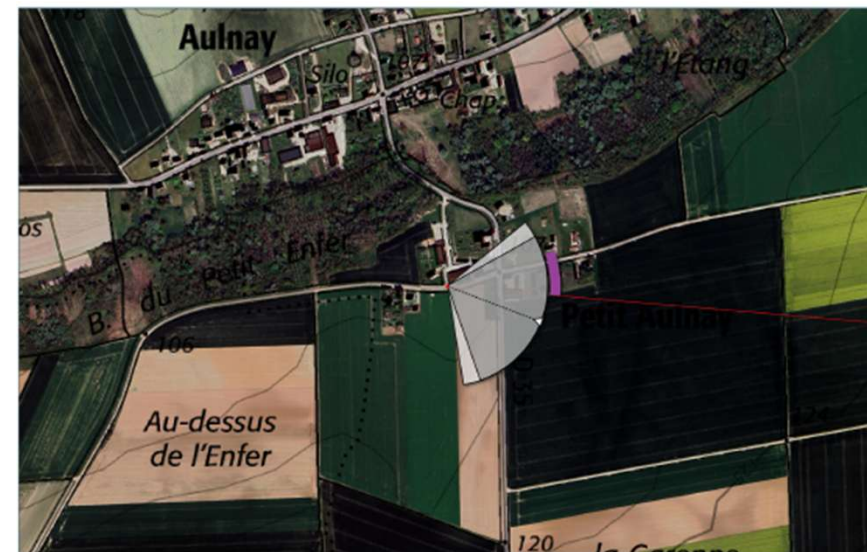
EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°21 : AULNAY
Sortie sud ouest



EXPERTISE PAYSAGERE

Point de vue n°31 : Hameau petit
Aulnay - Cœur de bourg



Rappel de la réglementation sur les émergences sonores :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'installation	Emergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 142 : Niveau de bruit ambiant et émergence admissible (source : arrêté du 26 août 2011)

EXPERTISE ACOUSTIQUE

Point de mesure des microphones : 11 points



Rappel de la réglementation sur les émergences sonores :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'installation	Emergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h	Emergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 142 : Niveau de bruit ambiant et émergence admissible (source : arrêté du 26 août 2011)



Conformité évaluée / arrêté du 26 aout 2011



Risque de dépassement de l'émergence autorisée

	Période diurne						
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s
CHALETTE EST							
CHALETTE OUEST							
MAGNICOURT OUEST							
MAGNICOURT EST							
AULNAY OUEST							
AULNAY EST							
BRAUX OUEST							
BRAUX EST							
BETIGNICOURT							

	Période nocturne						
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s
CHALETTE EST							
CHALETTE OUEST							
MAGNICOURT OUEST							
MAGNICOURT EST							
AULNAY OUEST							
AULNAY EST							
BRAUX OUEST							
BRAUX EST							
BETIGNICOURT							

Pressions d'inventaire :

75 sorties entre le 29/05/2020 et le 16/7/2025 pendant les 4 saisons (Migration prénuptiale, migration postnuptiale, nicheurs, hivernant).

Sorties spécifiques pour les rapaces, les grues.

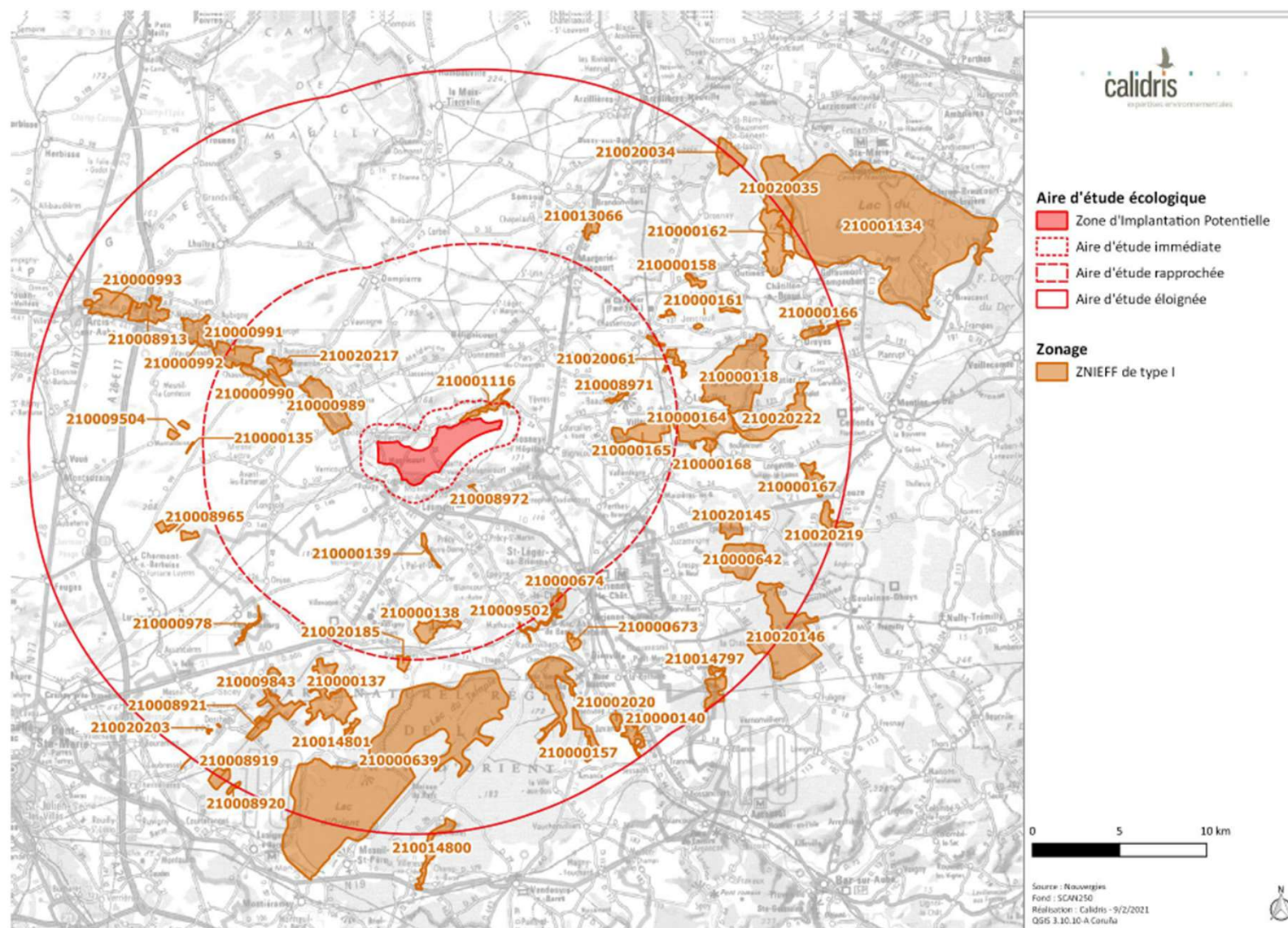
Méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondances)

Point d'écoute au sol et en altitude pour les chiroptères

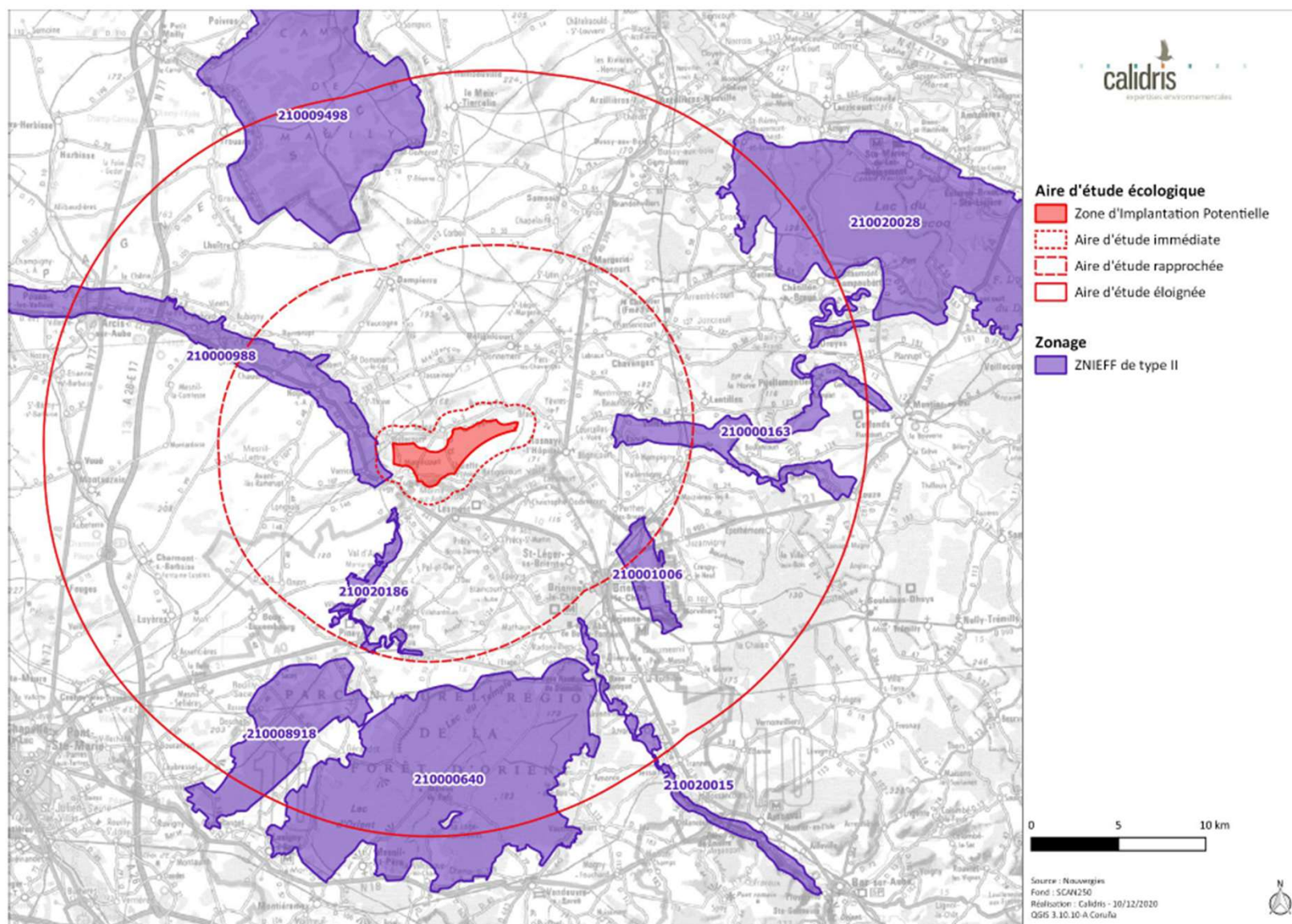
Recherche de gîtes



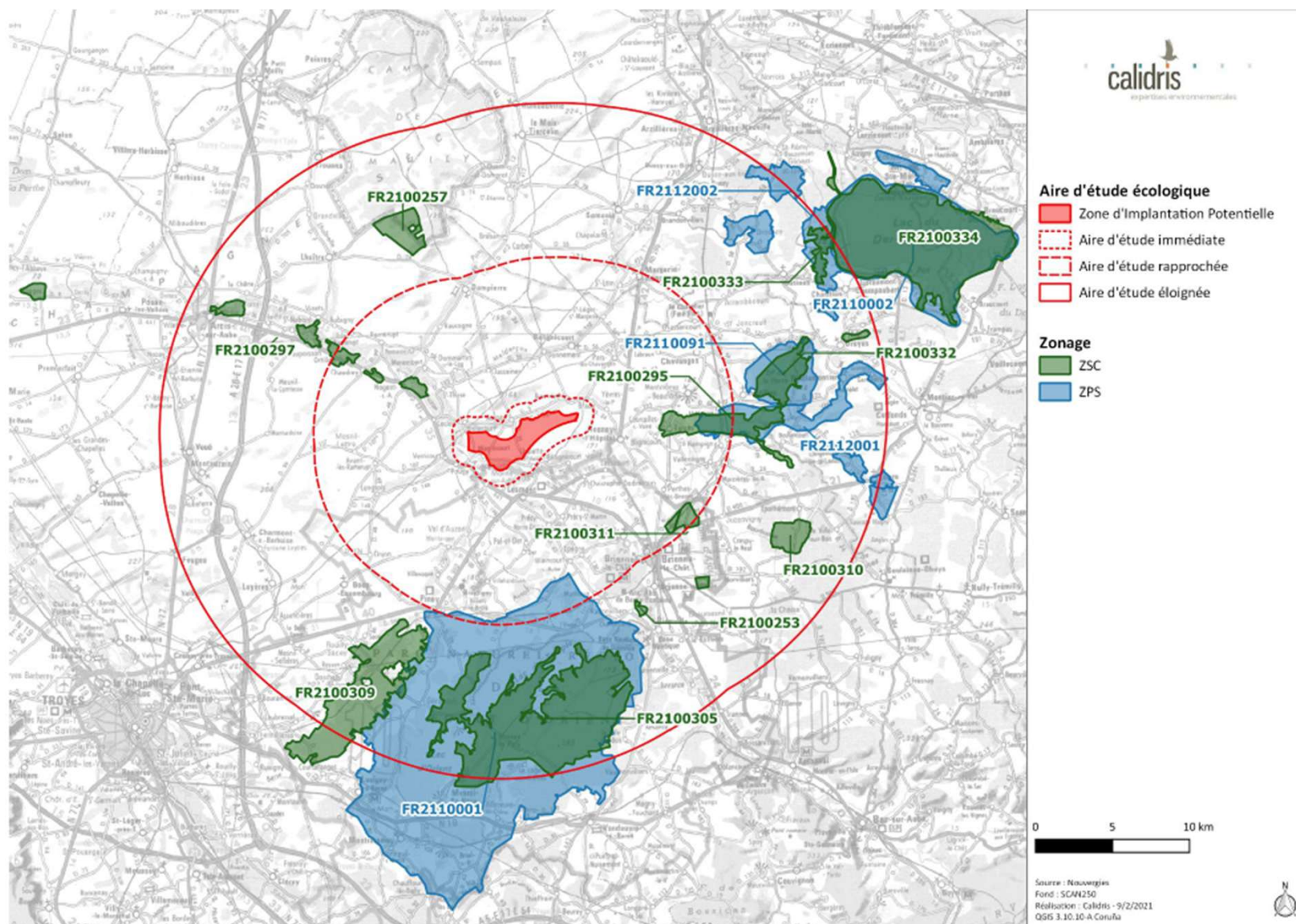
ZNIEFF de type 1 dans la zone d'étude



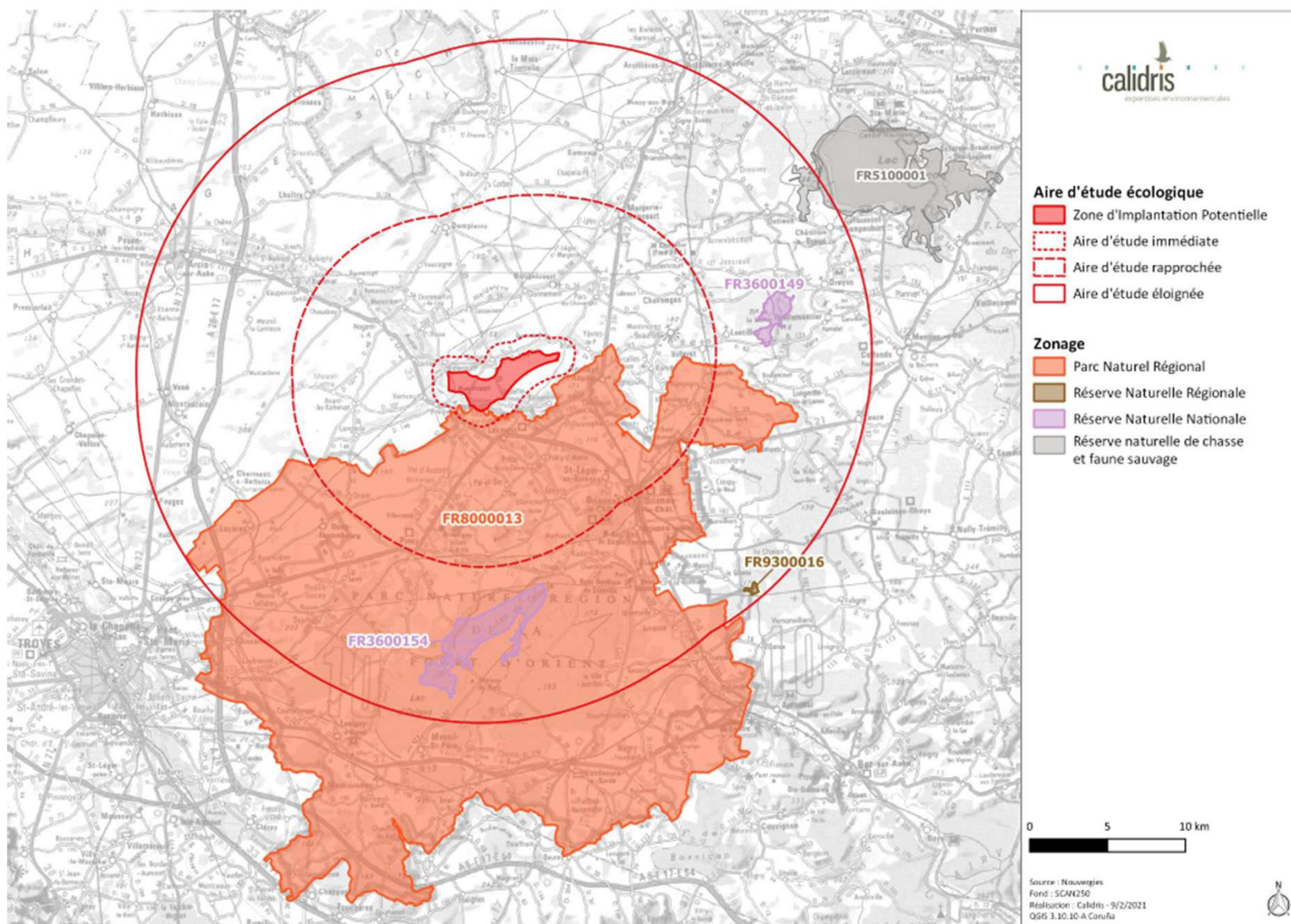
ZNIEFF de type 2 dans la zone d'étude



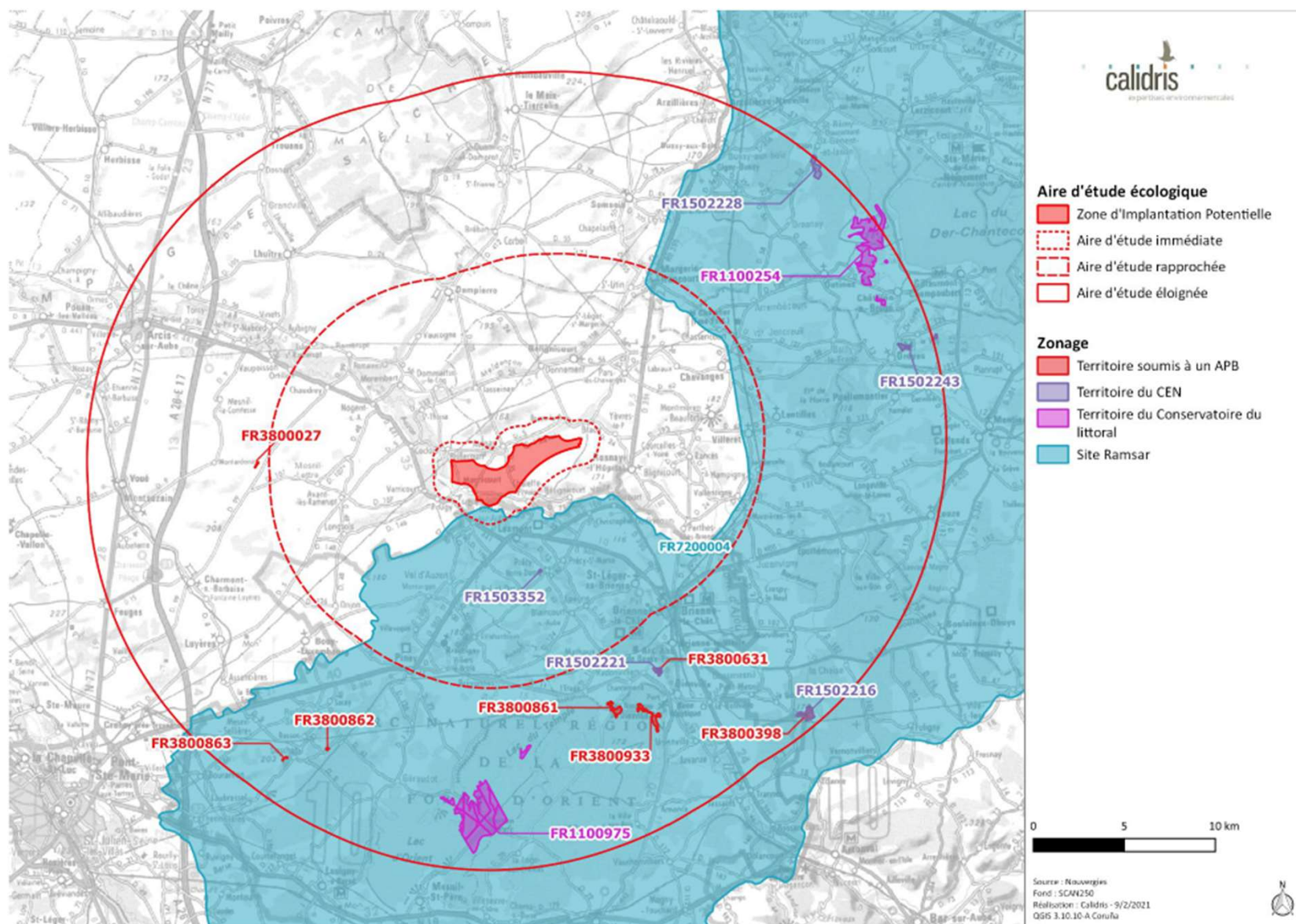
Natura 2000 dans le secteur d'étude



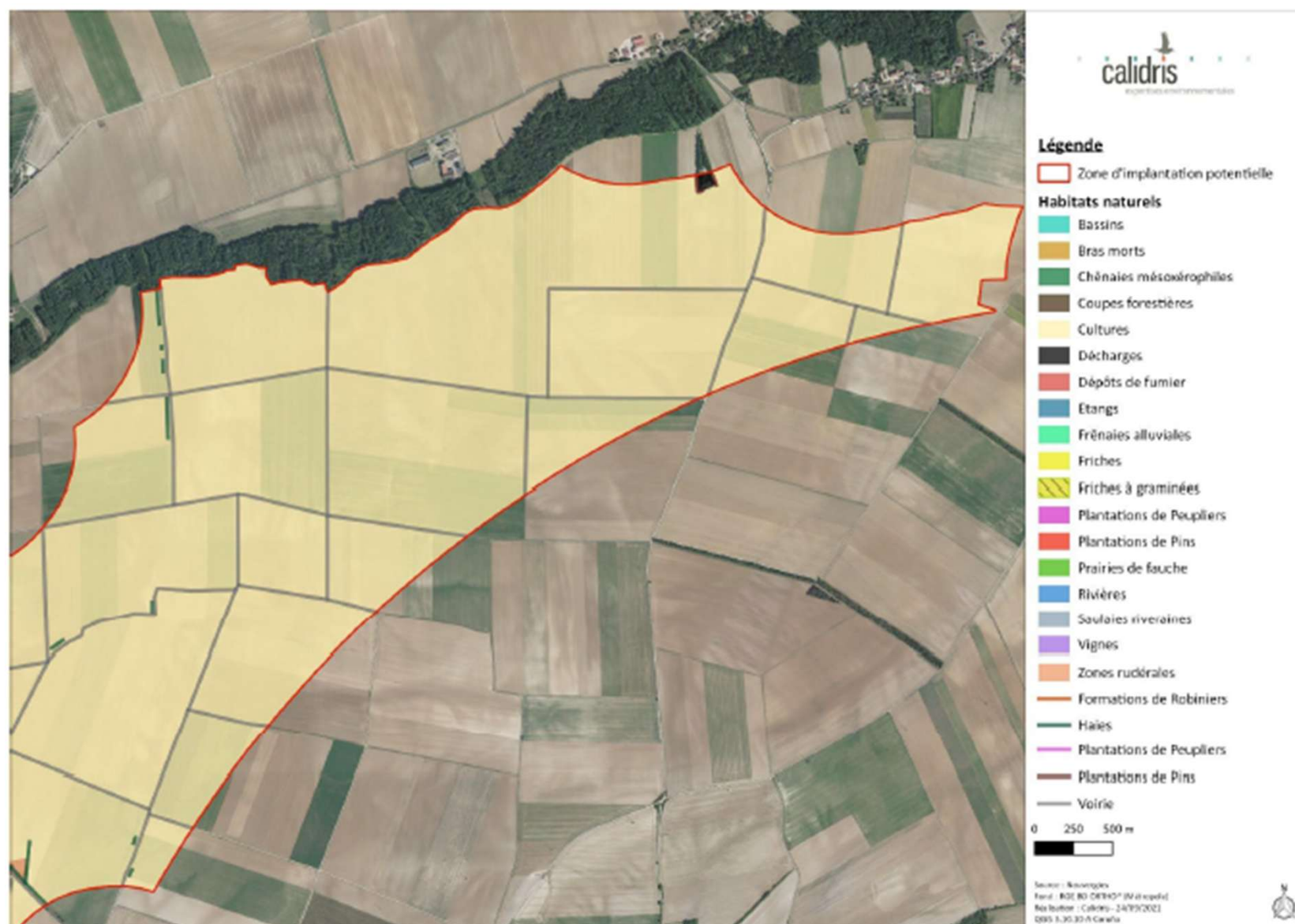
Parc naturel régional (forêt d'orient) dans le secteur d'étude



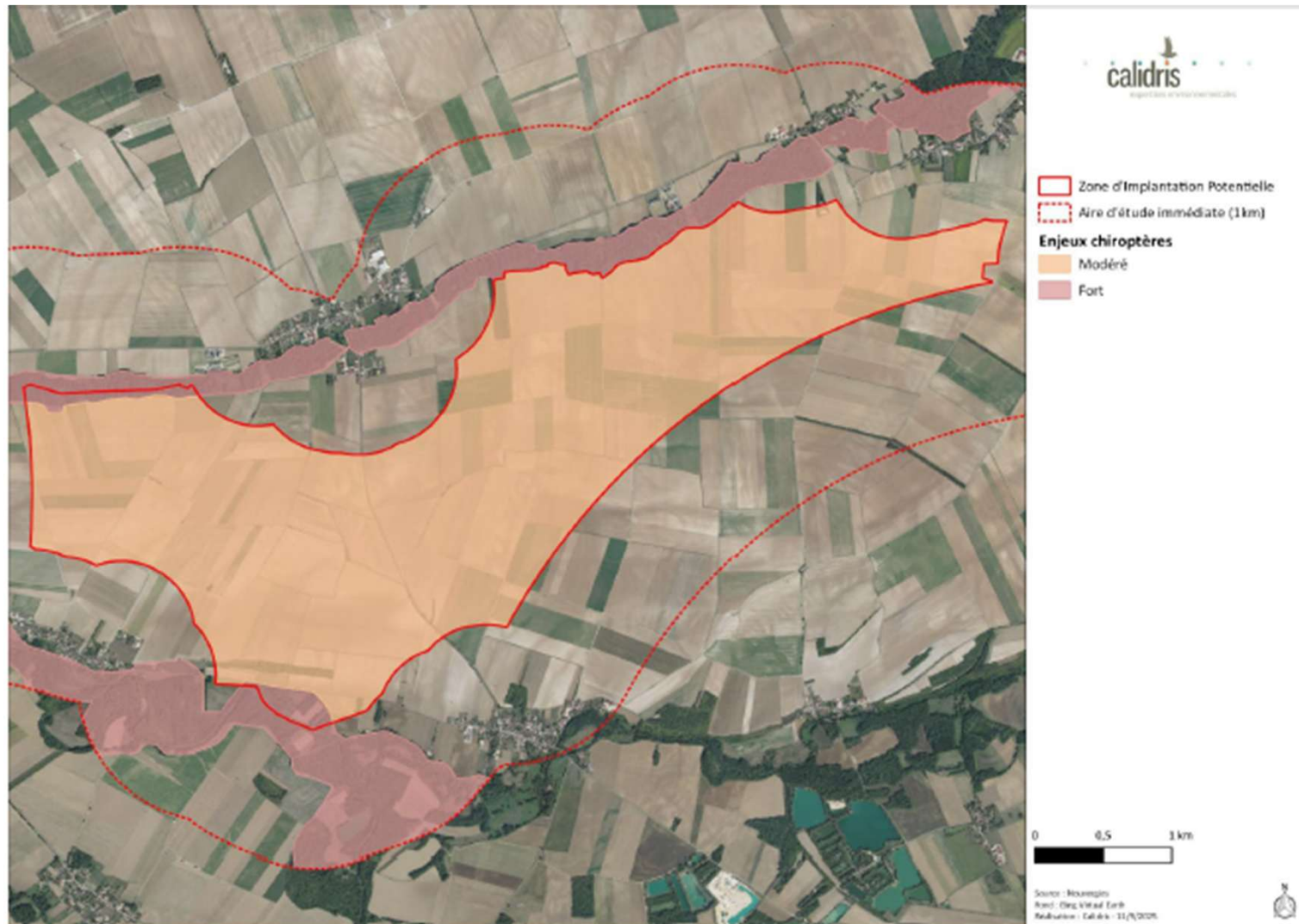
Site Ramsar (conservation des zones humides)



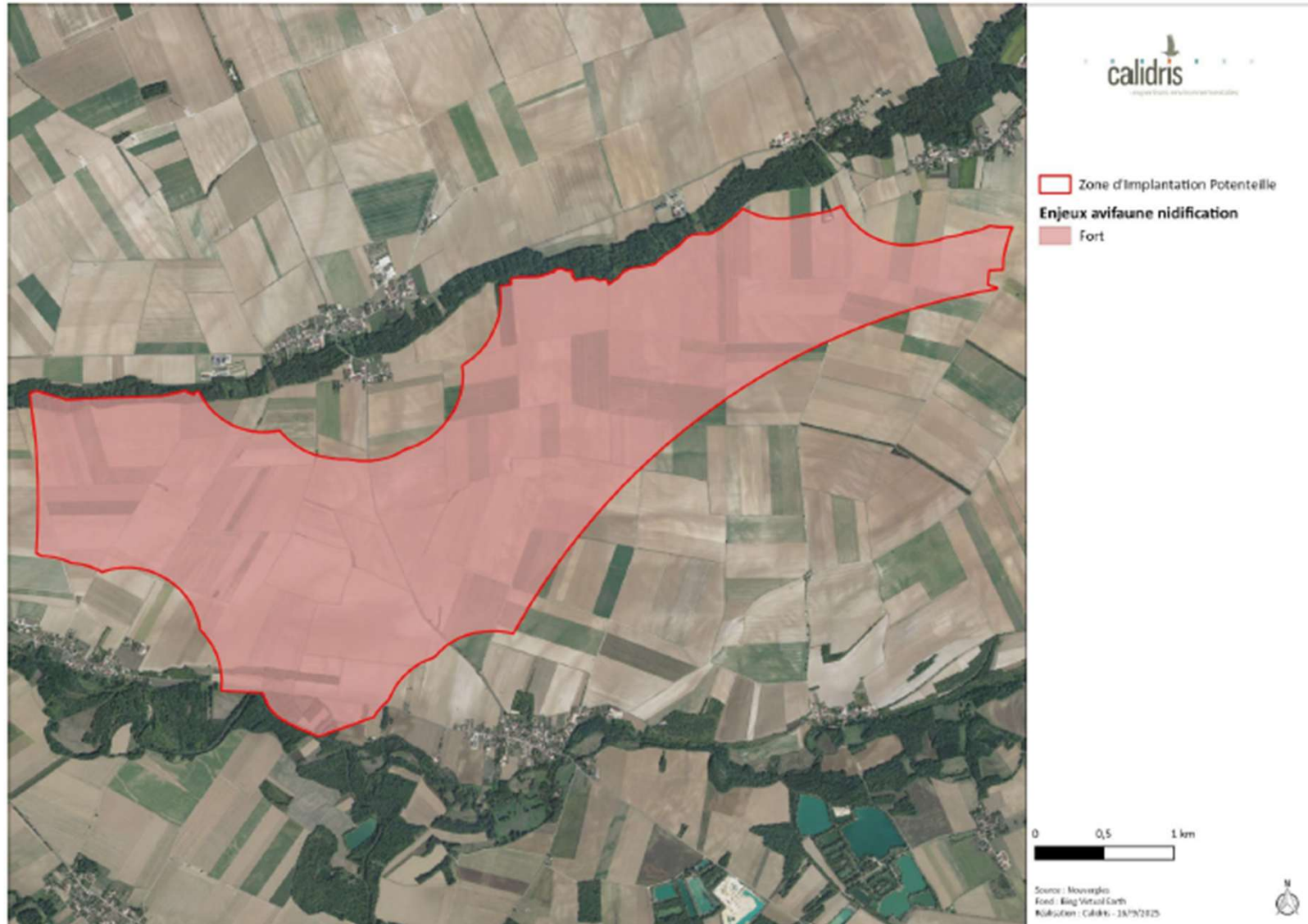
Secteur d'implantation et habitats naturels



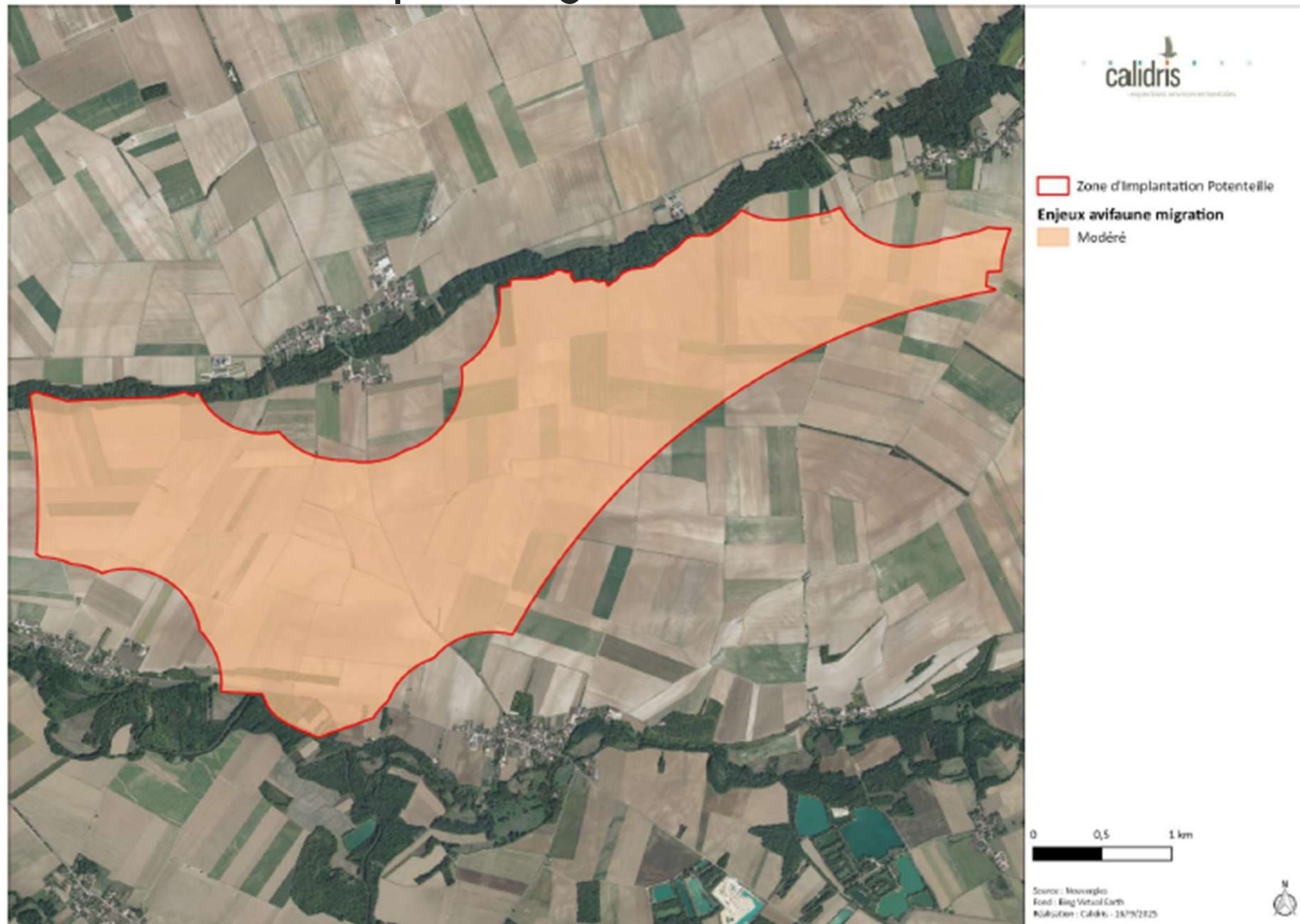
Spatialisation des enjeux chiroptères:



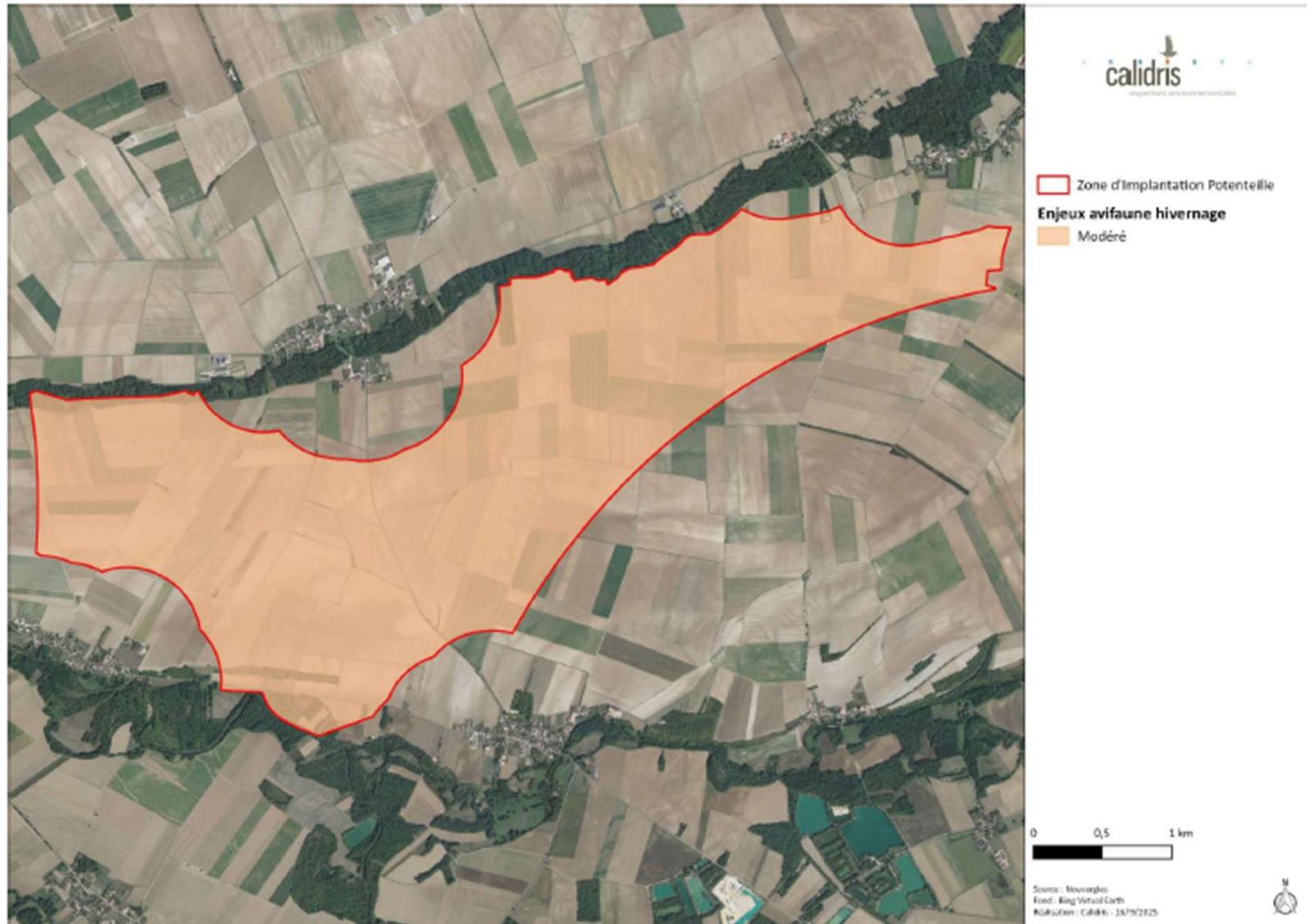
Spatialisation des enjeux nidification



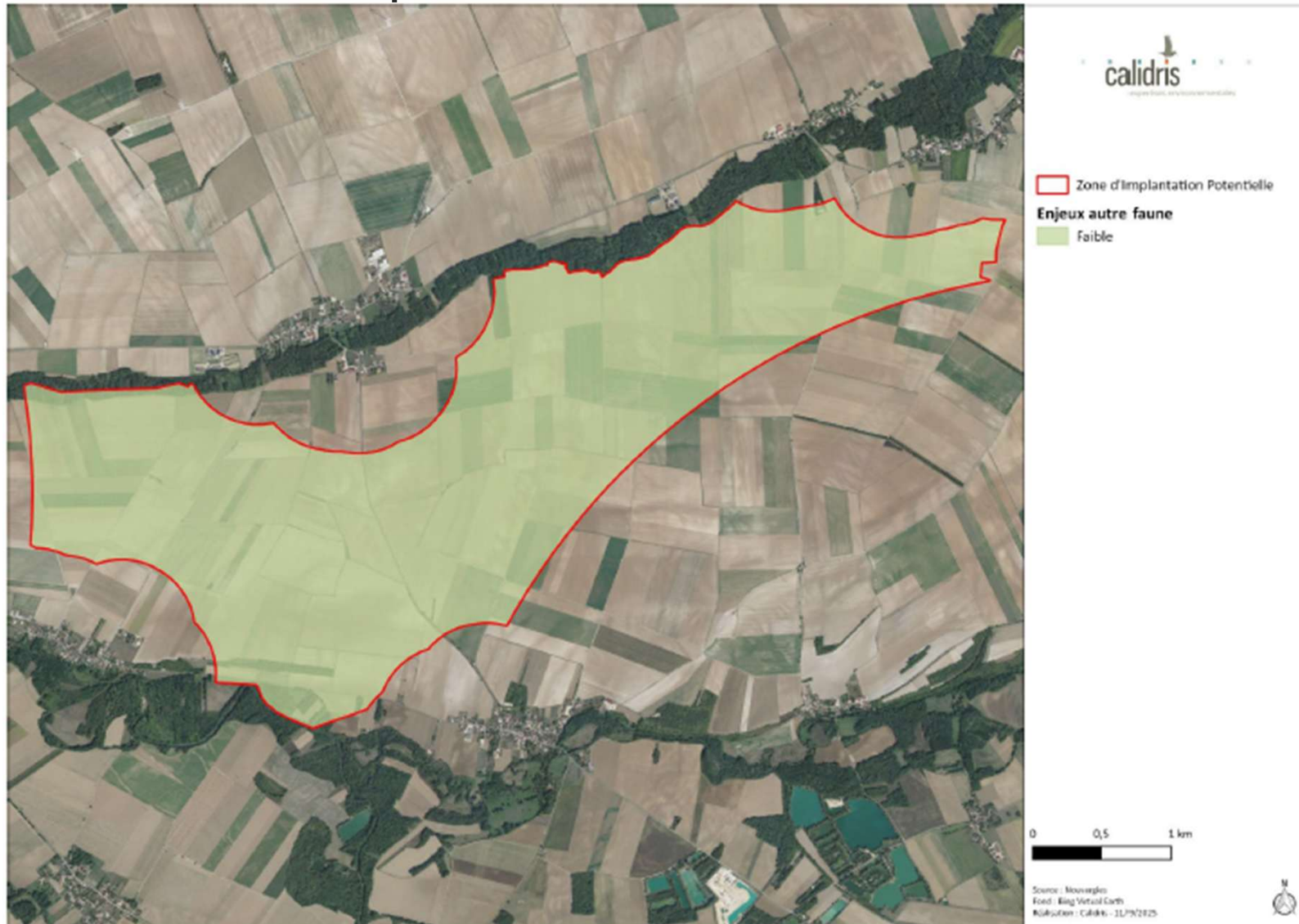
Spatialisation des enjeux migration



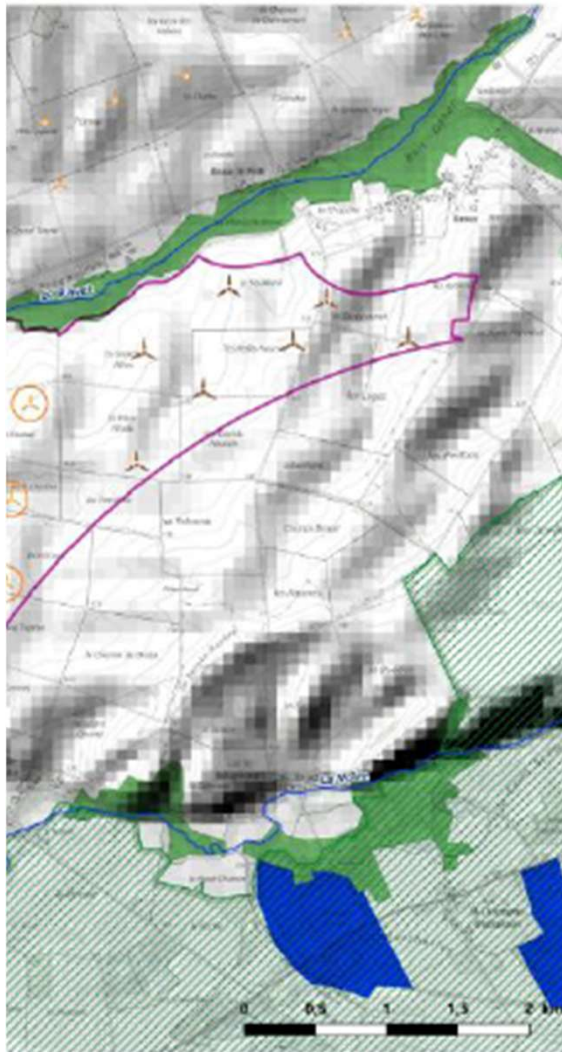
Spatialisation des enjeux hivernage



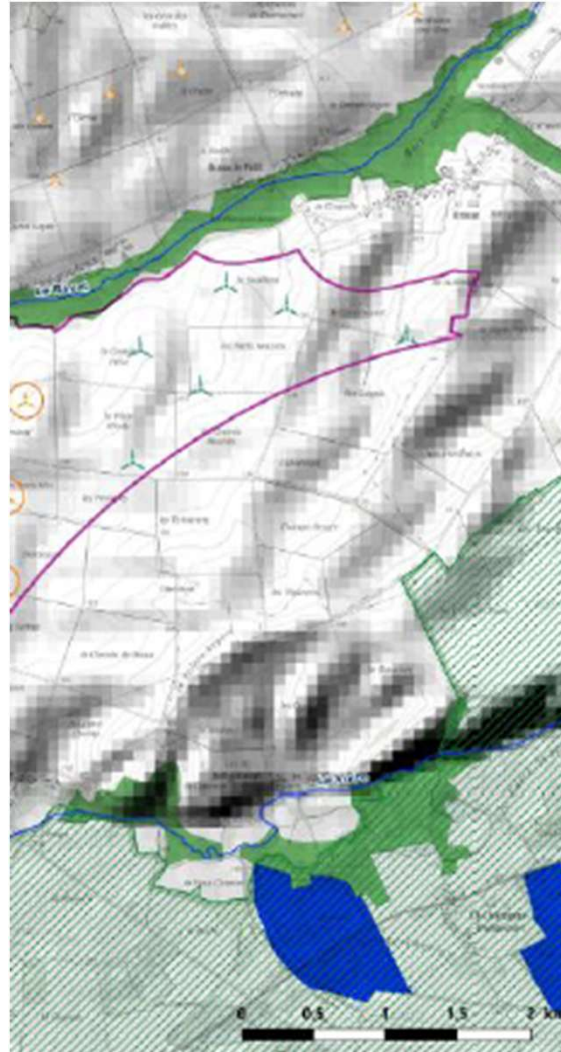
Spatialisation des enjeux autres faunes



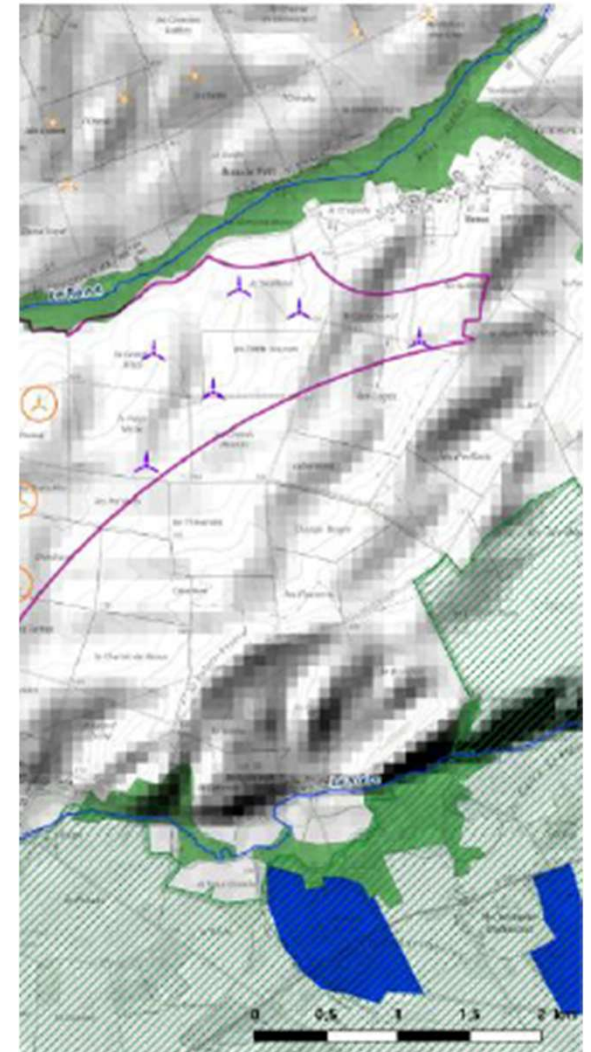
VARIANTES IMPLANTATIONS



Variante d'implantation 1
7 éoliennes



Variante d'implantation 2
6 éoliennes



Variante d'implantation 3
6 éoliennes
(Hauteur plus réduite que la V2)

VARIANTES IMPLANTATION

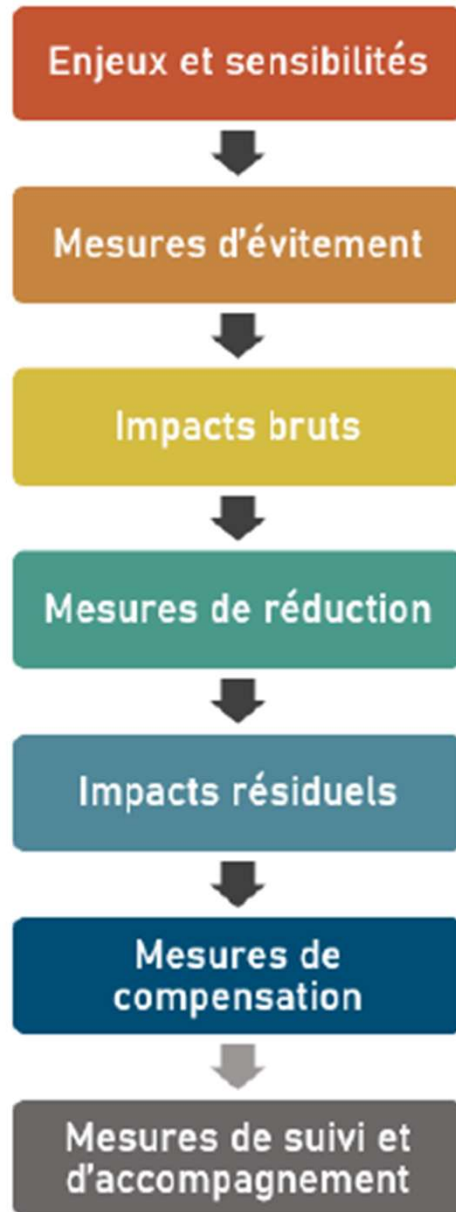
Choix de la variante 3 présentant le moindre impact

	Variante 1 7 éoliennes			Variante 2 et 3 6 éoliennes		
	Phase	Note	Total	Phase	Note	Total
Impact potentiel sur l'avifaune	Travaux	21	35	Travaux	18	30
	Exploitation	14		Exploitation	12	
Impact potentiel sur les chiroptères	Travaux	14	28	Travaux	12	24
	Exploitation	14		Exploitation	12	
Impact potentiel sur la flore et les habitats naturels	Travaux	7	14	Travaux	6	12
	Exploitation	7		Exploitation	6	
Impact potentiel sur l'autre faune	Travaux	7	14	Travaux	6	12
	Exploitation	7		Exploitation	6	
Total	91			78		

La variante d'implantation finale retenue, nommée variante 3, présente le moindre impact environnemental au regard des principaux critères étudiés :

- Elle présente la géométrie la plus lisible et une hauteur d'éoliennes moindre que les autres variantes ;
- En diminuant le nombre d'éoliennes, elle minimise l'impact sur la faune et la flore ;
- Elle permet de respecter les préconisations émises par les gestionnaires des servitudes d'utilité publique identifiées grâce à la mise en place d'un radar compensatoire.

La définition de l'implantation de moindre impact environnemental constitue la première mesure d'évitement du projet.



Principales mesures adoptées :

- Réduction du nombre d'éolienne, choix de la variante de moindre impact (6 éoliennes VS 7 éoliennes et gabarit d'éolienne plus petit)
- Adaptation de la période de travaux sur l'année.
- Bridage des éoliennes pour les chiroptères
- Bridage des éoliennes pour l'avifaune (Système de détection d'oiseau)
- Suivi réglementaire de mortalité pour l'avifaune et les chiroptères
- Suivi d'activité des chiroptères en altitude
- Limiter l'emprise du parc éolien
- Bridage acoustique des éoliennes et suivi acoustique après mise en service.

SYNTHESE

THEME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACTS RESIDUELS
 GÉOLOGIE et SOL		FAIBLE	En travaux	FAIBLE à MODERE	E : Réaliser un levé topographique ; E : Réaliser une étude géotechnique ; R : Gérer les matériaux issus des décaissements.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	TRES FAIBLE
			En exploitation	FAIBLE			
 RELIEF		MODERE	En travaux	FAIBLE	E : Limitation des surfaces de terrassement.	Inclus dans les coûts du projet	FAIBLE
			En exploitation	NUL			NUL
 HYDROLOGIE	Eaux superficielles	MODERE	En travaux	NUL	E : Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations ; R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines. R : Réduire l'impact du projet sur les nappes phréatiques « Craie de Champagne sud et centre » et « Albien-néocomien captif ».	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NUL
			En exploitation	NUL			NUL
	Eaux souterraines	FORT	En travaux	TRES FAIBLE à MODERE			TRES FAIBLE à FAIBLE
			En exploitation	NUL			NUL
	Risques de pollution	FORT	En travaux	FORT			FAIBLE
			En exploitation	NUL			NUL
 CONDITIONS METEOROLOGIQUES		FAIBLE	En travaux	NUL			NUL
			En exploitation	NUL			NUL
 RISQUES NATURELS	Inondation	FAIBLE à MODERE	En travaux	NUL	E : Réaliser une étude géotechnique.	Inclus dans les coûts du projet	NUL
			En exploitation				
	Mouvements de terrain	MODERE	En travaux				
			En exploitation				
	Séisme	TRES FAIBLE	En travaux				
			En exploitation				
	Autres risques naturels	TRES FAIBLE et MODERE	En travaux				
			En exploitation				

SYNTHESE

THEME	AIRE D'ETUDE	NIVEAU D'ENJEU	IMPACT BRUT	MESURES	COÛT	IMPACTS RESIDUELS
 PHASE CHANTIER		-	FAIBLE			FAIBLE
 EFFETS CUMULES ET CONTEXTE EOLIEN	Aire d'étude éloignée	MODERE à FORT	Non définie	R : Réduction du nombre d'éolienne ; R : Réduction de la hauteur maximale des éoliennes à 180m bout de pale ; R : Un éloignement plus important par rapport au bourg de Braux et du radar militaire ; R : Géométrie claire et lisible, dans le prolongement du projet BCMA.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	Non définie
	Aire d'étude rapprochée					
	Aire d'étude immédiate					
 AXES DE COMMUNICATION	Aire d'étude éloignée	NULLE à MODERE	TRES FAIBLE			NUL A FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	FORT	FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	MODERE			MODERE
 BOURGS ET LIEUX DE VIE	Aire d'étude éloignée	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	TRES FAIBLE			MODERE
	Aire d'étude immédiate	FORT à TRES FORT	FORT			TRES FAIBLE
 SENTIERS ET TOURISME	Aire d'étude éloignée	FAIBLE	TRES FAIBLE			FAIBLE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	FAIBLE			MODERE A FORT
	Aire d'étude immédiate	TRES FORT	FORT			TRES FAIBLE
 PATRIMOINE ET SITES PROTEGES	Aire d'étude éloignée	FORT	TRES FAIBLE			MODERE
	Aire d'étude rapprochée	MODERE	TRES FAIBLE			MODERE
	Aire d'étude immédiate	TRES FAIBLE à TRES FORT	MODERE			MODERE

SYNTHESE

THÈME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACT RESIDUEL
 CONTEXTE ECOLOGIQUE		FAIBLE	En travaux	NUL	E : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats et E1.1b Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire ; E : Remise en état du site après exploitation; R : Adaptation de la période des travaux sur l'année ; R :Eclairage nocturne du parc compatible avec les chiroptères; R : Bridage des éoliennes pour les chiroptères ; R :Bridage des éoliennes pour l'avifaune ; R : Eviter d'attirer la faune vers les éoliennes ; R : Eloignement du faucon crécerelle par la mise en place de girouette ; A : Coordinateur environnemental de travaux ; S : Suivi de mortalité ; S : Suivi d'activité des chiroptères en altitude.	-	TRES FAIBLE
			En exploitation			-	TRES FAIBLE
 FLORE ET HABITATS		FAIBLE	En travaux	FAIBLE		-	TRES FAIBLE
			En exploitation	NUL		-	TRES FAIBLE
 AVIFAUNE (OISEAUX)	Nicheuse	FORT	En travaux	FAIBLE		-	TRES FAIBLE
			En exploitation			-	
	Migratrice	MODERE	En travaux	NUL		(222 000€/an)	TRES FAIBLE
			En exploitation	FAIBLE		(2 000€/an) 900€	
	Hivernante	MODERE	En travaux	FAIBLE		10 000€	TRES FAIBLE
			En exploitation				
 CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)	Reproducteurs	FAIBLE à FORT	En travaux	FAIBLE		35 000€/an	TRES FAIBLE
			En exploitation	MODERE à FORT		12 000€	
	Migrateurs		En travaux	FAIBLE			TRES FAIBLE

SYNTHESE

THÈME (sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACT RESIDUEL
			En exploitation	MODERE à FORT			
 MAMMIFERES TERRESTRES	FAIBLE	En travaux	FAIBLE	TRES FAIBLE			
		En exploitation					
 AMPHIBIENS (GRENOUILLES, SALAMANDRES, etc.)	NUL	En travaux	FAIBLE	TRES FAIBLE			
		En exploitation					
 REPTILES	NUL	En travaux	FAIBLE	TRES FAIBLE			
		En exploitation					
 ENTOMOFAUNE (INSECTES)	FAIBLE	En travaux	FAIBLE	TRES FAIBLE			
		En exploitation					
 SITES NATURA 2000	FAIBLE	En travaux	NUL	NUL			
		En exploitation	NUL	NUL			

SYNTHESE

THÈME (Sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACTS RESIDUELS
 PLANIFICATION URBAINE		FAIBLE	En travaux & en exploitation	NUL			NUL
	Démographie		En travaux En exploitation	NUL	-	-	NUL
 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Logement		En travaux En exploitation	NUL	-	-	NUL
	Economie	FAIBLE	En travaux En exploitation	 FAIBLE  TRES FAIBLE à MODERE	-	-	 FAIBLE  TRES FAIBLE à MODERE
	Activités agricoles		En travaux En exploitation	MODERE FAIBLE	R : Limiter l'emprise des plateformes ; R : Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site ; C : Dédommagement en cas de dégâts ; C : Indemnisation des propriétaires.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE
			En travaux En exploitation	NUL NUL	-	-	NUL NUL
			En travaux En exploitation	NUL NUL	-	-	NUL NUL
			En travaux En exploitation	NUL NUL	-	-	NUL NUL
 CONTEXTE EOLIEN		FORT	En travaux En exploitation	NUL NUL	-	-	NUL NUL
			En travaux En exploitation	FAIBLE MODERE	R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; R : Plan de fonctionnement des éoliennes ; S : Suivi acoustique après la mise en service du parc.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	TRES FAIBLE FAIBLE
 AMBIANCE ACOUSTIQUE		FAIBLE	En travaux En exploitation	FAIBLE MODERE	R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; R : Plan de fonctionnement des éoliennes ; S : Suivi acoustique après la mise en service du parc.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	TRES FAIBLE FAIBLE
			En travaux En exploitation	TRES FAIBLE MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage.	Inclus dans les coûts du projet	TRES FAIBLE FAIBLE
 AMBIANCE LUMINEUSE		FAIBLE	En travaux En exploitation	TRES FAIBLE MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage.	Inclus dans les coûts du projet	TRES FAIBLE FAIBLE
			En travaux En exploitation	TRES FAIBLE MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage.	Inclus dans les coûts du projet	TRES FAIBLE FAIBLE

SYNTHESE

THÈME (Sous-thème)		NIVEAU D'ENJEU	PHASE DU PROJET		IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACTS RESIDUELS
 SANTÉ	Qualité de l'air	MODERE	En travaux	TRES FAIBLE à FAIBLE	R : Limiter la formation de poussières	Inclus dans les coûts du chantier	TRES FAIBLE	
			En exploitation	MODERE			MODERE	
	Captages d'eau potable		En travaux	NUL	-	-	NUL	
			En exploitation					
	Déchets		En travaux	MODERE	R : Gérer les déchets.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	TRES FAIBLE	
			En exploitation	FAIBLE				
	Autres		En travaux	TRES FAIBLE	-	-	TRES FAIBLE	
			En exploitation	NUL			NUL	
 TRANSPORTS		MODERE	En travaux	TRES FAIBLE à MODERE	R : Gérer la circulation des engins de chantier ; R : Remise en état des routes en cas de dégradation avérée.	Inclus dans les coûts du chantier	TRES FAIBLE à FAIBLE	
			En exploitation	NUL à FAIBLE			NUL à FAIBLE	
 INFRASTRUCTURES ELECTRIQUES		FORT	En travaux	FAIBLE	E : Suivre les recommandations des gestionnaires en phases chantier et de démantèlement.	Inclus dans les coûts du chantier	FAIBLE	
			En exploitation	FAIBLE			FAIBLE	
 ACTIVITES DE TOURISME ET LOISIRS		MODERE	En travaux	NUL à FAIBLE	R : Prévenir le risque d'accidents de promeneurs durant la phase chantier ; A : Informer les promeneurs sur le parc éolien.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NUL à FAIBLE	
			En exploitation	FAIBLE			FAIBLE	
 RISQUES TECHNOLOGIQUES	Engins de guerre	FORT	En travaux	NUL			NUL	
			En exploitation					
	Autres risques technologiques		En travaux					
			En exploitation					
 SERVITUDES	Aéronautique	FORT	En travaux	NUL	E : Eviter l'implantation d'éoliennes dans les zones archéologiques connues ; E : Suivre les recommandations des gestionnaires d'infrastructures existantes en phase chantier et démantèlement ; R : Rétablir la réception télévisuelle en cas de problèmes.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NUL	
			En exploitation	NUL			NUL	
	Radioélectrique		En travaux	NUL			NUL	
			En exploitation	NUL			NUL	
	Archéologique		En travaux	MODERE			FAIBLE	
			En exploitation	NUL			NUL	
	Télévisuelle		En travaux	NUL			NUL	
			En exploitation	MODERE			NUL	
	Autres servitudes		En travaux	NUL			NUL	
			En exploitation	NUL			NUL	

SYNTHESE

THÈME (Sous-thème)		IMPACT BRUT	MESURES	COUTS	IMPACTS RESIDUELS
 CONTEXTE PHYSIQUE	Toutes thématiques confondues	NUL	-	-	NUL
	 CONTEXTE PAYSAGER	-	-	-	-
 CONTEXTE NATUREL		NUL à TRES FAIBLE	-	-	NUL à TRES FAIBLE
 CONTEXTE HUMAIN	Economie	 MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage. R : Plan de fonctionnement des éoliennes.	Inclus dans les coûts du projet	 MODERE
	Activités agricoles	 FAIBLE			 FAIBLE
	Ambiance acoustique	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE
	Ambiance lumineuse	MODERE			FAIBLE
	Qualité de l'air	 FORT			 FORT
	Infrastructures de transport	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Infrastructures électriques	TRES FAIBLE			TRES FAIBLE
	Tourisme et loisir	FAIBLE			FAIBLE
	Autres thématiques	NUL			NUL

LE FIN DE VIE DU PROJET EOLIEN

Le cadrage réglementaire de la fin de vie

- Obligation de démantèlement
- Obligation de remise en état du site
- Garanties financières pour assurer le démantèlement en fin de vie en cas de faillite de l'exploitant.



Article L. 515-46 du code de l'environnement

« L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. Le montant de ces garanties financières est réévalué périodiquement, en tenant compte notamment de l'inflation. »

DÉMANTÈLEMENT

GARANTIE FINANCIERE

Montant de la garantie / éolienne : 75 000 € + 25 000 € / MW supplémentaire au delà de 2 MW.

Le montant de ces garanties financières est réévalué périodiquement, en tenant compte notamment de l'inflation.

Cas d'une éolienne de 5 MW :

$$75\,000\,€ + 25\,000\,€ \times (5-2) = 150\,000\,€$$

RECYCLAGE DU PROJET:

Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses

après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable

CONDITIONS

Démantèlement du PDL et des éoliennes ainsi que des câbles dans un rayon de 10m.

Suppression totale de la fondation et remplacement par des terres de caractéristiques comparables à celles présentes à coté.

Décaissement des emprises (plateforme et accès) sur une profondeur de 40 cm et remplacement par des terres de caractéristiques comparables à celles présentes à coté.

LE FIN DE VIE DU PROJET EOLIEN

Conditions de remise en état :

75 sorties entre le 29/05/2020 et le 16/7/2025 pendant les 4 saisons (Migration prénuptiale, migration postnuptiale, nicheurs, hivernant.

Obligation de démantèlement et garantie financière pour les rapaces, les grues.

Objectifs de recyclage inscrit dans la loi (Indices Ponctuels d'Abondances)